

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	1
SIGLES ET ACRONYMES .....	2
AVANT PROPOS.....	4
INTRODUCTION GENERALE.....	5
PREMIERE PARTIE: ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET DES EQUIPEMENTS.....	19
CHAPITRE I : ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES .....	20
CHAPITRE II : ANALYSE DES EQUIPEMENTS DE LA CSL .....	32
DEUXIEME PARTIE : ETUDE DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CSL.....	48
CHAPITRE I : LA GESTION COMMUNALE .....	49
CHAPITRE II: PERSPECTIVES .....	64
CONCLUSION GENERALE .....	69
BIBLIOGRAPHIE .....	70
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	72
TABLES DES MATIERES .....	75
ANNEXES .....	78

## SIGLES ET ACRONYMES

ACI	: African Consultant International
ANCS	: Alliance Nationale Contre le Sida
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASC	: Association Sportive et Culturelle
BM	: Banque Mondiale
BU	: Bibliothèque Universitaire
CA	: Commune d'Arrondissement
CCL	: Code des Collectivités Locales
CL	: Collectivité Locale
CNRS	: Centre National de la Recherche Scientifique
CSL	: Commune de Sicap-Liberté
DDD	: Dakar Dem Dikk
DL	: Développement Local
ENEA	: Ecole Nationale d'Economie Appliquée
FAGLAF	: Forum d'Action pour la Gouvernance Locale en Afrique Francophone
FMI	: Fonds Monétaire International
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
ICP	: Infirmier Chef de Poste
LODT	: Loi d'Orientation pour le Développement des Territoires
OCB	: Organisations Communautaires de Base
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PCR	: Président du Conseil Rural

- PV : Procès-Verbal
- SDE : Sénégalaise Des Eaux
- SENELEC : Société Nationale de l'Electricité
- SICAP : Société Immobilière du Cap-Vert
- SONATEL : Société Nationale de Télécommunications
- SOTRAC : Société des Transports en Commun du Cap-Vert
- TIC : Techniques de l'Information et de la Communication
- UCAD : Université Cheikh Anta DIOP
- VDN : Voie de Dégagement Nord

## **Avant-propos**

Nous rendons grâce à ALLAH le Tout puissant, le miséricordieux de nous avoir donné la santé nous permettant d'accomplir ce travail.

En effet, notre travail d'étude et de recherches qui porte sur la CSL est une modeste contribution à la connaissance de la gouvernance locale. Il a été réalisé avec le concours de plusieurs personnes sans lesquelles, nous ne serions peut être pas arrivé à ce résultat.

Mes remerciements vont d'abord à l'endroit de Monsieur Ndiacé DIOP, Professeur chargé d'enseignement au Département de Géographie à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD et au Docteur Mame Cheikh NGOM Assistant, qui ont bien voulu assurer l'encadrement de ce travail.

C'est grâce à leurs conseils et orientations que nous avons pu mener à terme ce travail. Malgré leurs occupations, ils se sont montrés disponibles et très attentifs à nos préoccupations. Nous avons été impressionnés par leur rigueur scientifique, leur patience, leur cordialité et leurs immenses qualités humaines. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de nos sincères remerciements.

Mes remerciements s'adressent également à nos vaillants professeurs qui ont participé à notre formation et à tous nos camarades de promotion.

Ma profonde gratitude va à l'endroit de tous ceux qui, de près ou de loin, ont permis la réalisation de ce travail d'études et de recherche.

Je dédie ce travail, à mon regretté père Babacar GAYE, à mon regretté frère Amdy Moustapha GAYE dit Djamil, à ma regrettée grand-mère Mariama DIOP dite Ndiobeu, à ma regrettée tante Salimata THIAM dite NTAYE, à ma très chère mère Seynabou DIOP, à mes tuteurs Doudou Mambaye LO et Ndèye Coumba DIAGNE LO ainsi que mes frères et sœurs, mes neveux et nièces, mes cousins et cousines, à toute ma famille et à mes amis (es) qui n'ont cessé de me soutenir et de m'encourager.

## INTRODUCTION GENERALE

Les hommes n'ont jamais cessé d'aménager leur espace afin d'y s'épanouir. L'histoire nous en témoigne par les différentes politiques qui se sont passées. Parmi ces politiques on peut citer la Décentralisation ; le Développement local et la Gouvernance territoriale.

Qu'est-ce que la gouvernance ? Etymologiquement, le mot gouvernance provient des mots grecs « kyberman » et « kybernetes » qui signifient respectivement « naviguer » et « piloter ». Il implique donc la conduite ou l'utilisation d'un mécanisme quelconque afin d'assurer à la société une direction cohérente.

Ainsi la gouvernance désigne l'ensemble des règles ; procédures et organes de décision qui conditionnent le bon fonctionnement d'un Etat, d'une institution publique ou d'une structure privée. Elle fait donc appel à de nouveaux modes de gestion en réseaux fondés sur le partenariat et la concertation entre une pluralité d'acteurs.

Appelée également gouvernance territoriale, la gouvernance locale marque une nouvelle vision du « territoire » dans le développement économique, social et écologique. Elle réfère à une gestion participative des programmes et projets locaux de développement, dont l'objectif est l'accès aux services essentiels pour tous (santé, eau, éducation...).

En effet, le développement local et la gouvernance territoriale reposent sur une bonne décentralisation.

Depuis 1990, la démocratie et la décentralisation sont au cœur des préoccupations des Etats ouest africains. Ces politiques ont été imposées par les institutions internationales telles que la BM et le FMI. Elles posent la question de la gestion du pouvoir et de ce qu'il est convenu d'appeler « la bonne gouvernance ».

Le transfert du pouvoir aux collectivités locales est devenu dès lors une véritable problématique qui nécessite non seulement d'être régulièrement réajustée, mais aussi discutée.

L'échelle locale permet ainsi d'évaluer à sa juste valeur la réalité du processus de transfert du pouvoir vers les collectivités décentralisées.

Au Sénégal, l'émergence d'une gouvernance locale est intimement liée aux réformes de décentralisation instituées en 1996.

En effet, le transfert de neuf(9) compétences aux collectivités locales (régions, communautés rurales, communes) permet à ces dernières d'acquérir une autonomie de gestion. L'Etat centralisé n'apparaît plus comme un instrument adéquat pour assurer le développement à la base. La Loi no 2001-03 du 22 janvier 2001 portant constitution de la République du Sénégal précise que les collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

En outre, aujourd’hui on assiste à « l’acte3 de la Décentralisation ». En effet depuis décembre 2013, le Sénégal a amorcé cet acte aux enjeux multiples avec la communalisation intégrale, la suppression du Conseil régional et la mise en place du Conseil départemental.

## 1. PROBLEMATIQUE

Le Sénégal, à l'instar des pays sous-développés en général et ceux d'Afrique de l'ouest en particulier, était sous le poids de la colonisation française. Cette colonisation axée sur une exploitation économique et sociopolitique, différente de celle britannique essentiellement économique, fait plonger le pays dans la pauvreté qui constitue tout juste après les indépendances, la préoccupation numéro un des autorités. C'est ainsi que le but était donc de réduire, voire de lutter contre la pauvreté qui s'accompagnait d'une disparité régionale et interrégionale due par le caractère sélectif de la colonisation qui portait l'attention sur les zones regorgeant de potentialités économiques, et la zone côtière qui servait de point ou relais d'exportation vers l'Europe. Mais le but aussi était de rétablir l'équilibre économique entre les régions. Ceci consistait à mettre en œuvre certains projets sectoriels. Mais ces projets, du fait de leur caractère ascendant n'ont pas donné les objectifs attendus.

Cela ajouté à l'avènement des politiques d'ajustement structurel des années 1980 fait penser à une autre logique de développement qui s'appuie sur l'implication et la participation des populations qui vise le « développement local ». Pour mener à bien cette logique de développement local qui demande la maîtrise des ressources locales, le renforcement des capacités et moyens d'agir des communautés de base, des élus locaux et tous les acteurs en général, l'Etat accélère le processus de « décentralisation » annoncé depuis la fin du XIXe siècle. C'est la « communalisation » pour lequel l'année 1996 marque une étape décisive.

En effet pendant cette année, des réformes apportées à la décentralisation érigent le Sénégal parmi les pays les plus décentralisés de l'Afrique. La loi 96-07 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales érige la région en CL.

Ainsi neuf domaines de compétences sont transférés aux CL par la loi No96-06- 22 mars 1996 :

- Environnement et gestion des ressources naturelles
- Santé, population et action sociale
- Jeunesse, sport et loisirs
- Culture
- Education, alphabétisation des langues nationales et formation professionnelle
- Planification
- Aménagement du territoire

- Urbanisme et habitat
- Domaines

Ce modèle de développement à la base qui favorise la mobilisation des ressources humaines et naturelles locales , la participation , l'implication et l'appropriation des projets par les populations concernées ayant comme référence la décentralisation qui lui met à la disposition des populations le devoir, le droit et les moyens de prendre en charge leur propre développement, ne manquera pas de générer dans son déroulement des conflits entre acteurs de catégories différentes ou de même catégorie. C'est ainsi qu'est apparu le concept de « gouvernance territoriale ou locale » qui, plus qu'un gouvernement qui met en place administration et administrés en privilégiant l'une au détriment des autres, prône l'imbrication de tous les acteurs pour une gestion intégrée des ressources locales dans l'objectif d'un développement socioéconomique qui prend en compte la gestion des conflits entre les acteurs.

Ainsi la gouvernance constitue aujourd’hui une conditionnalité que la BM ; le FMI et certains bailleurs de fonds utilisent au moment des négociations pour s’assurer de la rentabilité des projets. Dans les pays comme le Sénégal ; la gouvernance territoriale pourrait reposer sur l’application stricte des textes de la décentralisation qui a beaucoup prévu. Dans ce cas, réfléchir sur la gouvernance pourrait aussi amener à réfléchir sur la décentralisation et le développement local.

Ici, le territoire pourrait être assimilé au local qui dans le sens de la décentralisation est représenté par les anciennes CL que sont : la région ; la communauté rurale et la commune. Aujourd’hui, avec « l’acte3 de la décentralisation », nous assistons à une communalisation intégrale.

Mais, nous voulons limiter notre champs d’étude en prenant seulement le milieu urbain ; spécialement la Commune (ex CA).

Pourquoi la gouvernance urbaine ?

Le thème, et le vocable lui-même, introduits dans le champ de l'aide internationale au développement à la fin des années 80, et très exactement par la BM en 1991, ont surpris et intrigué chercheurs et praticiens du développement. Les chercheurs français, et c'est vrai en particulier dans le domaine urbain, tant au plan général que dans le champ des Pays en développement, restent en effet largement inscrits dans une tradition d'analyse critique des

politiques urbaines et des modalités de leur mise en œuvre. Que cachaient les énoncés qui ont fleuri dès le lancement de ce qui pouvait sembler être un concept, ou bien une doctrine, ou bien un nouveau mode opératoire de la gestion du développement, et donc, dans notre domaine, de la gestion urbaine ? Il est vite apparu à l'analyse qu'il y avait tout cela à la fois, mais aussi que le non-dit était plus important que le dit. Il est très vite apparu aussi que l'organisme international chargé de la mise en place des programmes d'ajustement structurel ressentait fortement la nécessité d'apporter des améliorations sensibles au cadre institutionnel du développement, ceci afin que les marchés fonctionnent plus efficacement. Pour que l'Etat assure mieux son rôle dans la fourniture des services d'éducation et de santé, particulièrement pour les pauvres, il faut que la mobilisation des ressources (fiscales notamment), soit mieux assurée, de même que leur affectation.

Si l'on se réfère à certaines définitions données à la gouvernance, on trouve à la fois le cadre opératoire : la gouvernance « est la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays en vue du développement » et le cadre doctrinal: « Une gestion du secteur public efficace et transparente est un point crucial de l'efficacité à la fois des marchés et des interventions gouvernementales et, partant de là du développement économique ». C'est bien à l'époque de l'injonction libérale qu'est née la gouvernance.

Dans le domaine du développement urbain, cette séquence a été marquée par une mise en cohérence plus poussée des projets de développement municipal avec les programmes d'ajustement structurel au niveau local, et avec les chantiers de décentralisation.

« Moins d'Etat, mieux d'Etat », la « bonne » gouvernance comme critère de lutte contre la corruption, tels ont été, très vite, les leitmotive qui permettaient de légitimer des actions qui, de fait, remettaient en cause ce qui est au cœur du pouvoir, la souveraineté.

Au fil des ans, le contenu du vocable a évolué. La gouvernance s'est démocratisée. Les termes de « bonne gouvernance » et de démocratie sont devenus interchangeables dans beaucoup de discours, et surtout le recours aux ONG est devenu massif, comme acteurs essentiels de la société civile, en charge de fonctions d'ingénierie sociale pour assurer les régulations non plus seulement économiques, mais aussi sociales, dans les projets de développement. Ces évolutions ont eu notamment pour effet de brouiller un peu plus la vision de ce qu'est la gouvernance. Le terme complètement banalisé, a fait un retour remarqué au début du XXI<sup>e</sup> siècle, et a suscité une abondante littérature depuis une bonne dizaine d'années, qu'il s'agisse de gouvernance globale, ou de gouvernance locale, et plus précisément urbaine.

Cependant, l'interrogation centrale que constitue notre fil directeur est la suivante : L'implication des populations à la gouvernance territoriale est-elle une condition nécessaire pour le développement?

Cette étude constitue d'abord une contribution à la réflexion entamée depuis des années sur le développement dans les CL au Sénégal notamment en milieu urbain. Surtout, quand il s'agit de la description des différents acteurs, de leurs interrelations et des stratégies utilisées pour instaurer une gestion participative du développement mais aussi; l'accès aux services sociaux de base.

En effet, l'accroissement de la population urbaine<sup>1</sup> sera de 80% en 2025 dans les pays du nord ; et 55% dans les pays du sud. Mais il est évident que l'essentiel des problèmes posés à nos sociétés seront d'essence urbaine. Ainsi les villes sont à la base du développement économique et deviennent également des espaces aux grands défis socioculturels.

A ce titre, cette étude pourrait aussi donner un aperçu sur la situation actuelle de la décentralisation dans les Communes.

Ainsi ; les partenaires en développement pourraient l'utiliser pour la mise en œuvre de leur plan d'action prioritaire dans les projets de développement.

## **2. ANALYSE CONCEPTUELLE**

Le chercheur a comme première exigence la définition de l'objet de sa recherche afin de rompre avec les illusions du sens commun.

Cependant, il ne s'agira pas ici de définitions substantialistes ou normatives visant à définir l'essentiel des choses mais, simplement de définition contextualisées, ayant pour ambition de nous fournir les acceptations que ces termes vont désormais revêtir dans l'étude.

C'est dans cette perspective que nous étudions les significations données aux concepts suivants :

---

<sup>1</sup> Beaujeu Garnier J. ; La Géographie urbaine ; 1997. 352p

## **2.1 Gouvernance territoriale**

La gouvernance territoriale ou locale a trait aux rapports entre les pouvoirs locaux et la société civile, aux conditions de partenariat entre le secteur privé et le secteur public par l'intermédiaire de la consultation ou de la concertation, la gestion transparente et rationnelle des affaires locales<sup>2</sup>.

L'Etat assurait jusqu'à récemment la gouvernance territoriale à travers les structures décentralisées avant que soit effective la décentralisation suite à la vague de régionalisation intervenue en 2006. Toutefois, la pratique de gouvernance territoriale doit encore être améliorée.

En effet, ces rapports entre les collectivités territoriales et la société sont encore timides. Le partenariat public /privé n'est pas encore une réalité, les citoyens participent peu à l'action publique ; la gestion transparente et rationnelle des affaires locales nécessite des formations des élus locaux qui ne maîtrisent pas encore réellement leur rôle.

La gouvernance c'est donc finalement la capacité et la coresponsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique.

Cependant, la gouvernance territoriale se fixe les trois (3) objectifs suivants :

- D'abord, renforcer les pouvoirs des acteurs locaux pour assurer un meilleur équilibre des politiques de développement sur l'ensemble du territoire
- Ensuite, favoriser une démocratie de proximité
- Enfin, privilégier l'échelon local en vue d'une meilleure prise en compte des besoins (surtout immédiats) de la population, et améliorer leur niveau de vie.

## **2.2 Décentralisation**

Au sens étymologique, « décentralisation » signifie : « donner une certaine autonomie aux divers organismes constituant une collectivité »<sup>3</sup>. Dans ce cadre, la décentralisation est subordonnée à une condition c'est-à-dire refonte démocratique qui veut dire « opérer un

---

<sup>2</sup>.KOUAME. A et AKPOUE. J.M, Politique de gouvernance urbaine en Côte d'Ivoire, séminaire sur « développement, gouvernance territoriale : enjeux et perspective », GERAD, Dakar-Hôtel Savana, le 16, 17 et 18 Janvier 2008.

<sup>3</sup> Dictionnaire Le Robert, éd. 2008

changement contraire à la centralisation, il s'agit d'une démarche seconde supposant une centralisation préalable en quelque sorte initiale qu'il faut contrecarrer »<sup>4</sup>.

Ainsi au Sénégal ; perçue comme une alternative à l'essoufflement des politiques centralistes ; la décentralisation est le résultat d'un long processus qui est passé d'une logique de déconcentration à une logique de régionalisation.

Cependant, il faut distinguer deux types de décentralisation :

- La décentralisation technique qui se traduit par la création d'établissements publics
- La décentralisation territoriale qui donne naissance à des collectivités territoriales.

Cette dernière qui intéresse notre étude est un mouvement visant à résoudre la dialectique entre l'un et le multiple. Il doit respecter l'unité et l'indivisibilité nationales et, simultanément, encourager la diversité locale : « penser globale, et agir localement ».

C'est donc une option politique par laquelle l'Etat délègue un certain nombre de ses prérogatives à des collectivités locales. Le pouvoir de décision, naguère exercé par l'Etat dans la conduite de certaines activités au niveau local, est donné à des personnes publiques élues par les administrés au sein d'une collectivité locale déterminée.

Ainsi, le pouvoir de décision est détenu par des entités émanant de la volonté populaire et non par des agents ou des personnalités renommées par le pouvoir central.

La décentralisation vise donc à donner aux collectivités locales des compétences propres, distinctes de celles de l'Etat, à faire élire leurs autorités par la population et, à assurer ainsi un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire. Elle rapproche le processus de décision des citoyens, favorisant l'émergence d'une démocratie de proximité.

Cependant, l'évaluation de la politique de décentralisation au Sénégal montre qu'en dépit de la Régionalisation<sup>5</sup> intervenue en 1996, le changement de paradigme attendu visant à améliorer les conditions de vie en milieu rural n'a pas eu l'impact escompté.

Toutefois, même si elle constitue un vecteur de développement, la décentralisation peut se présenter comme un facteur « inhibant » du développement local s'il y'a :

<sup>4</sup> BEGUENARD. J., QSJ, PUF ; 1996 ; 127p

<sup>5</sup> 1996, promulgation de la loi 96-06 du 22mars 1996 portant code des collectivités locales(CCL) qui consacre l'érection de la région en collectivité locale dotée d'une autonomie financière et d'une assemblée élue au suffrage universel.

- une confiscation de l'innovation institutionnelle à travers la mal gouvernance
- une anticipation limitée des populations, des acteurs de la société civile et du secteur privé.
- Et si les collectivités locales ne s'affirment pas comme des acteurs importants dans le processus de développement, en complément de l'action de l'Etat (la décentralisation n'étant pas un état à atteindre mais, un processus en perpétuel mouvement).

## 2.3 Collectivité locale

Qu'est-ce qu'une collectivité locale ?

Les conditions juridiques essentielles de la notion de CL sont au nombre de trois(3)<sup>6</sup> :

- la personnalité juridique : les CL sont des personnes morales publiques, représentatives et non spécialisées.
- les affaires propres : cette notion implique que l'organisme considéré soit apte à distinguer entre les intérêts locaux et nationaux, ou entre les tâches locales et celles du niveau national.
- le pouvoir de décision : qui prend la décision ?

A cet égard, les CL sont régies par un mécanisme similaire qu'elle que soit la catégorie de collectivité territoriale considérée. En effet ; la délibération est un acte juridique décisionnel, c'est elle que le maire ou le président du conseil territorial a mission d'appliquer en tant que responsable de l'exécutif d'une CL.

Ainsi, les CL ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement (...). Elles associent en partenariat, le cas échéant, à la réalisation des projets de développement économique, éducatif, social et culturel, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire.

Toute personne physique ou morale peut faire au Président du Conseil Départemental et au Maire, toutes propositions relatives à l'impulsion du développement économique et social de la CL concernée et à l'amélioration du fonctionnement des institutions.

---

<sup>6</sup> Jacques Blanc, Bruno Rémond, les collectivités locales ; Presse des Sciences Po et Dalloz, 697p, troisième édition

Tout habitant ou contribuable a le droit de demander à ses frais communication, de prendre copie totale ou partielle des PV du conseil départemental ou du conseil municipal, des budgets et des comptes, des arrêtés<sup>7</sup>.

### **3. ANALYSE THEORIQUE**

Avant celui du terrain, un travail préalable a été fait. Première étape de la collecte des données, ce travail consistait à visiter les services et instituts qui travaillent ou qui ont eu à œuvrer dans le sens de cette présente thématique.

Toutefois, il était aussi question de consulter les travaux ou documents qui ont été effectués dans la zone d'étude et de ses environs.

Cette recherche documentaire nous a permis de dresser un état des lieux des enjeux de gestion urbaine et, de s'imprégner du concept de gouvernance urbaine. Cette revue documentaire a porté sur des ouvrages généraux de référence en géographie humaine et sociale et, des ouvrages spécifiques (thèses et mémoire de maîtrise). Elle nous a aussi permis de visiter certains moteurs de recherches comme « Google », « AOL », « Ask » entre autres.

C'est ainsi que nous avons été à la BU de l'UCAD, à la bibliothèque de l'ENEA et à celle du département de Géographie de la FLSH.

Nous nous sommes aussi rendus au siège de la Commune ex CA de Sicap-Liberté mais aussi à l'ANSD où nous avons fait la collecte de certaines informations concernant la population.

Par ailleurs, nous avons aussi lu des ouvrages généraux tels que : « Développement local, gouvernance territoriale. Enjeux et Perspectives » de A. DIOP qui traite des questions de développement en général et des approches usitées à cet effet. Cet ouvrage met en exergue les nouvelles stratégies de développement territorial avec une grande visibilité des acteurs. Par la même occasion ; une analyse sur la vision du « local » à la croisée du global est aussi mise en exergue par l'auteur.

C'est ainsi que des ouvrages comme « L'avenir des Villes africaines : Enjeux et priorités du développement urbain » de F.C VITKOVIC et L. GODIN et ; « Projet urbain » de P. IGNALINA ont été d'un apport très important à notre thème de recherche.

---

<sup>7</sup> Article3, code des CL annotées, édition d'août 2006

En effet, ces ouvrages mettent aussi l'accent sur l'importance du transfert des pouvoirs en matière de gestion urbaine, et aussi sur la planification des projets.

Aussi, « Du gouvernement des Villes à la gouvernance urbaine » de Le GALES, expose le problème de la gouvernance et de la participation des populations locales pour favoriser le développement de base.

De même, J. VIEILLEVILLE dans « Les risques de gestion des Collectivités territoriales » met l'accent sur la libre administration des collectivités territoriales par des conseils élus et ceci, dans les conditions prévues par la loi. Selon lui, le caractère exécutoire de plein droit des actes des collectivités territoriales a incontestablement réduit les moyens d'intervention de l'Etat. Ainsi, s'interroge-t-il sur l'existence et la suffisance des moyens pour le bon fonctionnement des collectivités territoriales. Et aux chercheurs des Colloques internationaux du Centre National de la Recherche Scientifique(CNRS) de donner leur point de vue sur la « ville». Selon ces chercheurs : « d'un bout à l'autre du globe, les villes sont devenues les pièces maîtresses sur l'échiquier terrestre. Véritables cerveaux programmant l'activité humaine, elles sont désormais les détentrices de l'autorité et du pouvoir<sup>8</sup>. »

Enfin, dans « La Commune », J.C DOUENCE<sup>9</sup> nous parle de l'enracinement de la Commune dans la société locale, des compétences communales et des moyens d'action de la Commune.

Selon ce même auteur aussi, La Commune est une institution vivante qui, comme toutes les institutions, persévère dans son être en s'adaptant à des réalités changeantes dans l'espace et dans le temps.

De manière générale ces ouvrages développent le point saillant de la bonne gouvernance et les mécanismes de mise en œuvre des processus de développement endogène.

#### **4. QUESTION DE RECHERCHE**

Ce travail de recherche nous pousse à réfléchir sur une question de départ à savoir :

Dans quel contexte pouvons-nous parler de bonne gouvernance dans la Commune (ex CA) de Sicap-Liberté?

---

<sup>8</sup> Croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar, Tome 2, Colloque internationaux du Centre National de la Recherche Scientifique(CNRS) no 539, 1105p.

<sup>9</sup> DOUENCE J.C, La Commune, Dalloz, 1994, 138p

## **5. OBJECTIFS DE RECHERCHE**

### **5.1 Objectif générale**

Au terme de cette étude, nous pourrons appréhender les enjeux de la gouvernance dans la Commune de Sicap-Liberté (ex CA de Sicap-Liberté).

### **5.2 Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, nous allons :

- d'abord évaluer les potentialités de la CSL
- ensuite identifier les stratégies de développement adoptées par les autorités locales
- puis identifier les facteurs qui entravent le développement de la localité.
- enfin faire une esquisse de ce qui pourrait aider à la bonne gouvernance dans la CSL par conséquent à son développement.

## **6. HYPOTHESES DE RECHERCHE**

La réflexion sur les enjeux et les perspectives de la gouvernance dans la CSL va se fonder sur les hypothèses suivantes :

- La CSL dispose d'énormes potentialités.
- La nouvelle forme de gestion urbaine entraîne une implication des populations et une maîtrise des projets de développement.
- Une sensibilisation pour une contribution aux affaires locales et, une sollicitation des appuis financiers de l'Etat et des autres partenaires au développement pour le renforcement des activités de développement seraient nécessaires pour régler les nombreux problèmes auxquels la CSL est confrontée depuis des années.

## **7. METHODOLOGIE**

Notre recherche porte sur le thème : Gestion et la Gouvernance Urbaine avec comme sujet : La gouvernance locale dans la Commune de Sicap-Liberté: Enjeux et Perspectives.

Notre méthodologie de recherche s'articule autour de deux(2) volets majeurs :

- La recherche bibliographique
- Et les enquêtes de terrain

## **7.1 Recherche documentaire**

Elle occupe une place importante dans notre recherche. Elle constitue ainsi la première étape après le choix de notre thème de recherche.

De ce fait, nous avons visité les bibliothèques de l'UCAD (BU), du département de Géographie, de L'ENEA...

L'objectif de cette recherche était de collecter le maximum d'informations sur le thème de la gestion et gouvernance urbaine, de la décentralisation, du développement local mais surtout, des informations en rapport avec notre zone d'étude.

## **7.2 Enquêtes de terrain**

### **a. Enquêtes d'approche**

Parallèlement aux revues bibliographiques, des enquêtes exploratoires directes et semi-directes vont être menées en direction d'un certain nombre d'acteurs à savoir les autorités décentralisées de la Commune, les associations et les populations.

L'objectif de cette étape sera de connaître leur point de vue sur les questions posées et, de mesurer aussi leur degré d'implication sur la gestion et le développement de leur localité

### **b. Enquêtes proprement dites**

En effet, en plus de ces enquêtes d'approche, des enquêtes proprement dites doivent être faites. Celles-ci se sont faites avec une descente sur le terrain. Elles nous permettront d'avoir une vision plus ample des enjeux et des problèmes de la CSL.

Ainsi, nous avons essayé d'aller à la rencontre des autorités locales pour avoir un entretien avec eux, et nous nous sommes rapprochés aussi des populations à travers les associations, les groupements et les individus simples dans le but de leur adresser des questionnaires.

### c. Echantillonnage

Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé d'une part des guides d'entretien, et d'autre part, des questionnaires mais aussi des entretiens informels pour collecter des données quantitatives et qualitatives à analyser.

- Les guides d'entretien (enquêtes qualitatives) : nous en avons conçu vingt cinq(25). Ils sont adressés aux représentants des associations et des groupements afin d'essayer de voir leur rôle et leur conception des politiques de développement local, et aux autorités locales pour déterminer leurs grandes lignes d'intervention.
- Les questionnaires, nous en avons conçus cent(100). Ils sont proportionnels aux nombre de ménages par quartier et sont adressés de manière aléatoire aux populations pour recueillir leur point de vue sur le développement de la Commune, mais aussi leur degré d'implication et les facteurs bloquants.
- 

Tableau1 : Echantillon

Quartiers / âges	Lbt1	Lbt2	Lbt3	Lbt4	Lbt5	Lbt6	Lbt6 extension	Cité Baraka	TOTAL
15-19	06	04	03	08	06	04	03	01	35
20-29	09	04	05	08	06	08	03	01	44
30-39	02	01	02	03	01	02	00	01	12
40-49	02	00	01	01	00	01	00	00	05
50et plus	02	00	00	01	00	01	00	00	04
TOTAL	21	09	11	21	13	16	06	03	100

### d. Outils utilisés

Le traitement des données s'est fait avec l'utilisation de logiciels comme Word pour le traitement de texte, Excel pour les tableaux et graphiques et enfin Arc GIS et Quantum GIS pour la conception des cartes.

Enfin les photos d'illustration ont été prises par un appareil numérique de la marque Samsung.

## **PREMIERE PARTIE :**

### **ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET DES EQUIPEMENTS DE LA CSL.**

La population locale constitue le premier acteur au développement.

Ainsi donc les données dont nous disposons nous permettront de faire une analyse plus ou moins exhaustive de la population de la CSL : peuplement, évolution, structure démographique...

D'autre part, il nous semble aussi très important d'analyser les différents équipements présents ou pas, dont cette population aurait besoin pour s'épanouir.

# **CHAPITRE1 :**

## **ANALYSE DES LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES**

Ce chapitre traite de tous ce qui touche à la population : densité, âge, sexe, peuplement.

### **1. Présentation de la zone d'étude**

La région de Dakar avec 550km<sup>2</sup> est découpée en quatre(4) départements :

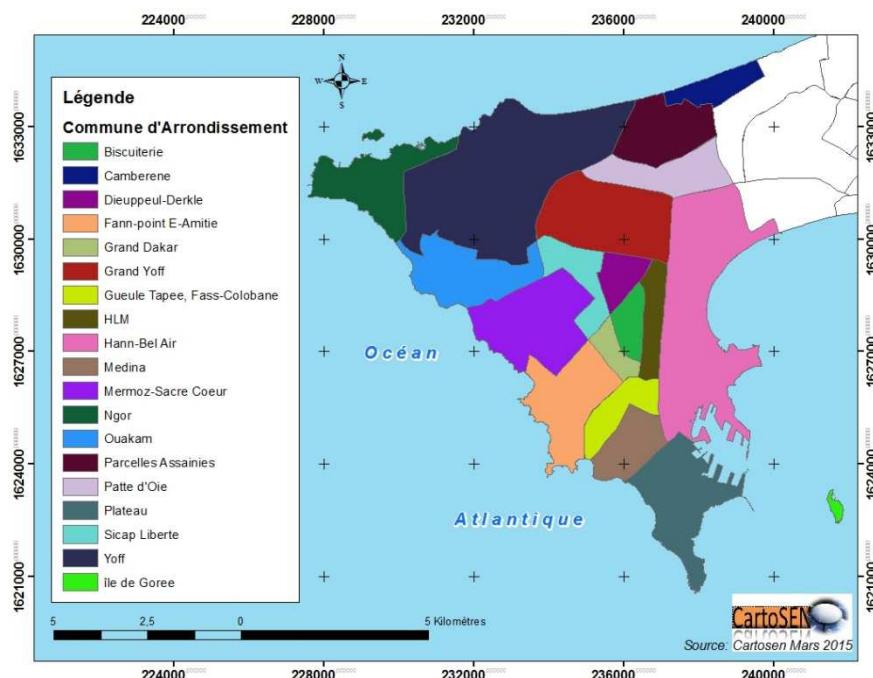
Dakar – Pikine – Guédiawaye – Rufisque.

En plus de la Ville, le département de Dakar compte 19 communes parmi lesquelles nous avons celle de Sicap-Liberté.

En effet, celle-ci est la Commune du 10<sup>e</sup> Arrondissement avec une superficie de 82km<sup>2</sup> et une densité de 121,1 hbts/km<sup>2</sup> en 1998. Elle se trouve quasiment au centre du département de DAKAR et est délimitée au Nord par la route du Front de Terre, à l'Ouest par la VDN, à l'Est par les Allées Ababacar SY : du rond-point Jet d'eau au rond-point du terminus des bus de Liberté5 (ex SOTRAC et actuel DDD) et au Sud par l'Avenue Bourguiba.

C'est en 1996 lors de la réforme sur la décentralisation que l'ancienne CA et actuelle Commune de Sicap-liberté fut créée.

Carte1 : Les 19 ex CA du département de DAKAR



Source : Cartosen, 2015

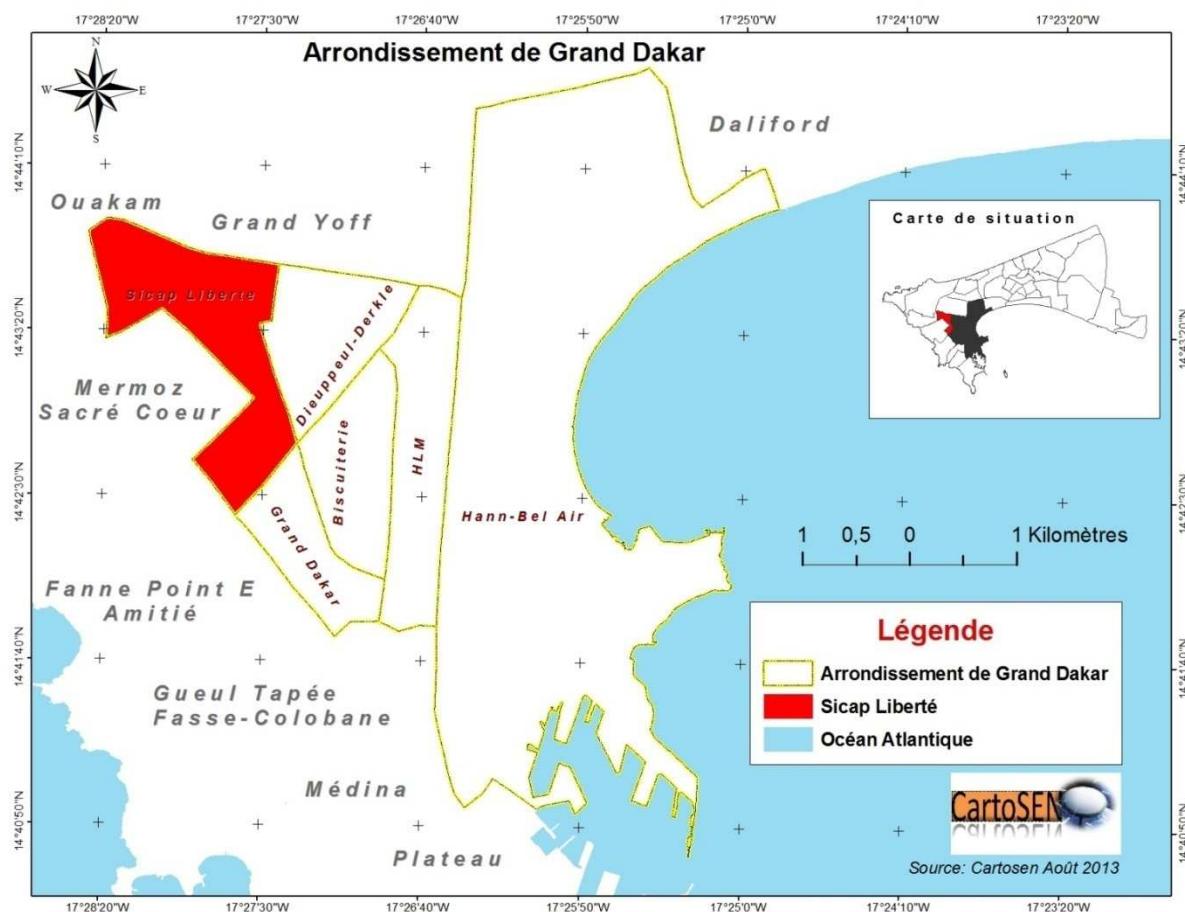
Cette carte nous renseigne sur la position des 19 Communes (ex CA) de la région de Dakar, les unes par rapport aux autres.

Ainsi, on constate que la CSL en occupe une qui se rapproche du centre. Cela permettra dans une très large mesure une facilité de la mobilité des personnes et, fera l'objet d'un développement dans notre étude.

En effet, la CSL regroupe les quartiers suivants : Liberté 1 , Liberté 2 ,Liberté 3, Liberté 4, Liberté 5 , Liberté 6, Liberté 6 Extension , et un quartier flottant appelé Baraka.

Les quartiers de Sicap – Liberté ont été créés dans les années 1950 par la SICAP.

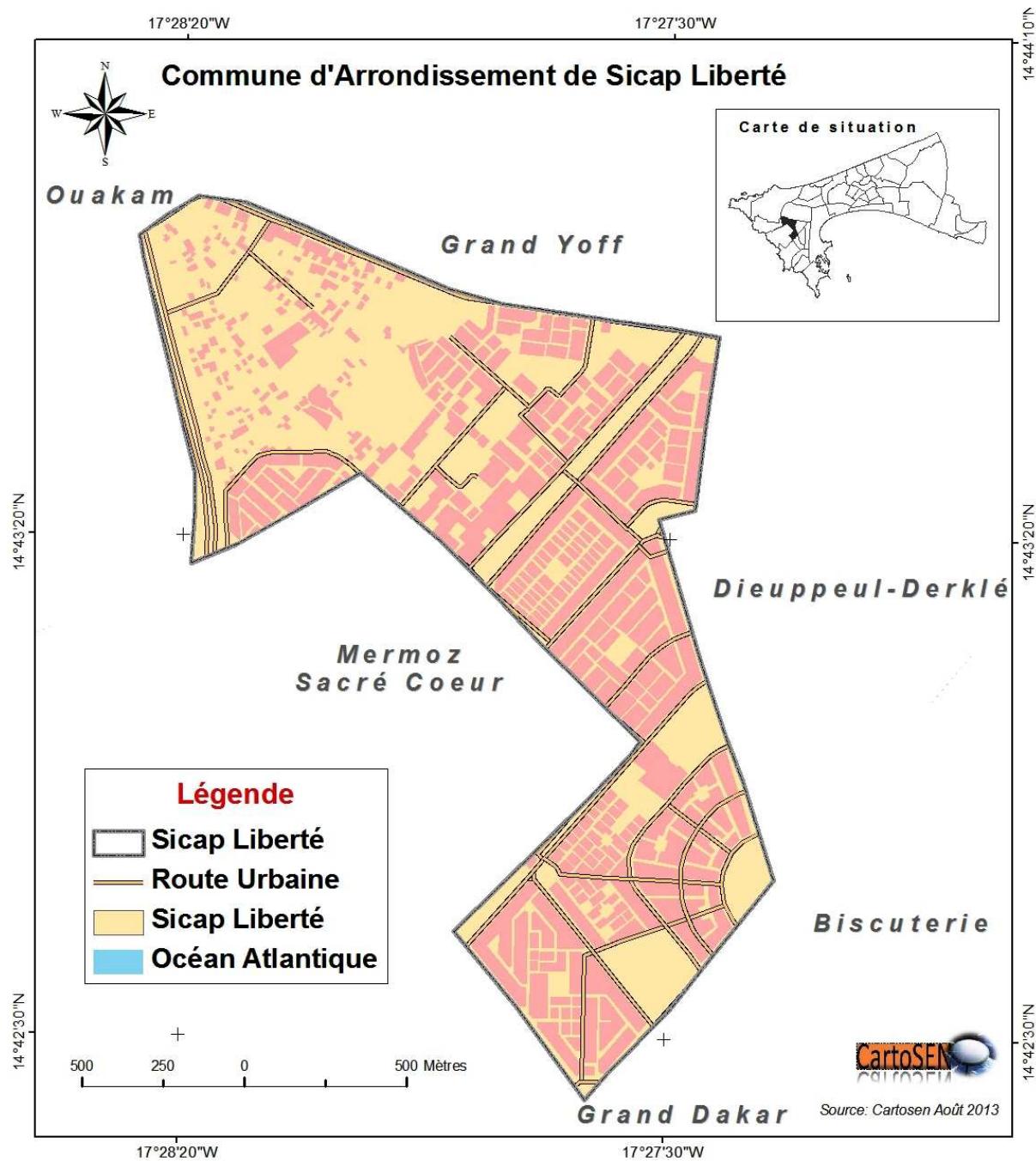
Carte2 : La CSL dans l'arrondissement de Grand-Dakar



Source : Cartosen, 2013

Cette carte nous montre la position de la CSL dans l'arrondissement de Grand-Dakar. Elle y est limitée au nord par Ouakam et Grand-Yoff, au sud par Grand-Dakar, Fann Point E et Amitié, à l'est par Dieuppeul-Derklé et à l'ouest par Mermoz, Sacré-Cœur.

Carte3 : La CSL



Source : Cartosen, 2013

Cette carte nous donne un aperçu sur la forme de la CSL, du tracé de ses routes, de ses limites. Cependant, à partir de sa forme, nous pouvons nettement remarquer un gain d'espace de la Commune de Mermoz-Sacré-Cœur au détriment de la CSL. Et, cela est d'autant plus vrai que les équipements qui y sont présents ont fait l'objet de conflit entre ces deux communes.

## **2. HISTORIQUE**

L'histoire des Sicap-Liberté construites par la Société Immobilière du Cap-Vert(SICAP) peut nous introduire le peuplement de la localité. Elle peut se résumer à la création des quartiers qui s'est faite de manière graduelle, de la création d'infrastructures, et aussi d'événements qui se sont déroulés des années 1950 à nos jours.

En effet, le 1<sup>er</sup> quartier(Liberté1) a été créé en 1958 et le dernier (Baraka) en 1984 à la suite du déguerpissement de « Conakry2 », un quartier flottant qui se situait au Sacré-Cœur.

Entre temps, les autres quartiers sont construits :

- 1959 : construction de sicap liberté2
- 1960 : construction de sicap liberté3
- 1965 : construction de sicap liberté4
- 1967 : construction de sicap liberté5
- 1973 : construction de sicap liberté6

D'autre part, la création d'infrastructures et une succession d'évènements ont aussi marqué l'histoire des sicap-liberté.

- 1958 : construction de Casino Supermarché (ex Score Liberté et ex Printania)
- 1960 : construction de la 1ere mosquée dans les Sicap-Liberté sise Liberté1 (située actuellement dans la commune de Sacré-Cœur Mermoz)
- 1963 : inauguration du stade de l'amitié (actuel stade Demba DIOP)
- 1965 : Création de la 1ere école primaire (Liberté1)
- 1966 : Naissance de la 1ere association regroupant tous les habitants des sicap : Association Syndicale des Propriétaires et Locataires des Sicap (ASPLS)
- 1967 : inauguration de la grande mosquée de Dieuppeul sise Liberté3
- 1974 : construction de la caserne des Sapeurs-Pompiers
- 1981 : construction du CES DAVID DIOP (actuel CEM DAVID DIOP)
- 1993 : création des Postes de Santé (Liberté1 et Liberté4 (sis Sacré-Cœur)) et de la case de santé de Baraka.

Ainsi, en 1996 année de la réforme sur la Décentralisation, la CASL est créée et le premier Maire est installé.

Le second Maire sera installé en 2002, le troisième en 2009, le quatrième en 2010 et enfin l'actuel Maire installé après les élections locales de 2014.

Par ailleurs, ce qui est surtout important de retenir ici, c'est que le peuplement de la Localité s'est fait de manière progressive.

### **3. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION**

Nous n'avons pas pu obtenir de données nous permettant de faire une analyse plus ou moins exhaustive de l'évolution de la population de notre zone d'étude.

Cela est dû au fait que d'une part il y'a l'absence des données de l'enquête de 1976, et d'autre part, la non disponibilité des données les plus récentes.

D'après les agents de l'ANSO avec qui nous avons eu des entretiens, certaines données ne sont plus disponibles. D'autres existent encore en support papier mais ne sont pas accessibles.

Toutefois, nous nous contenterons donc des données dont nous disposons.

En effet, entre 1988 et 1998 la population de la CSL a connu une sensible évolution.

De 36 960 habitants en 1988, elle est passée à 53 960 habitants en 1998.

### **4. ANALYSE DES DISPARITES DEMOGRAPHIQUES**

L'étude de la population de la CSL nous permettra d'appréhender ses caractères généraux.

Tableau2 : La représentativité des quartiers dans la CSL

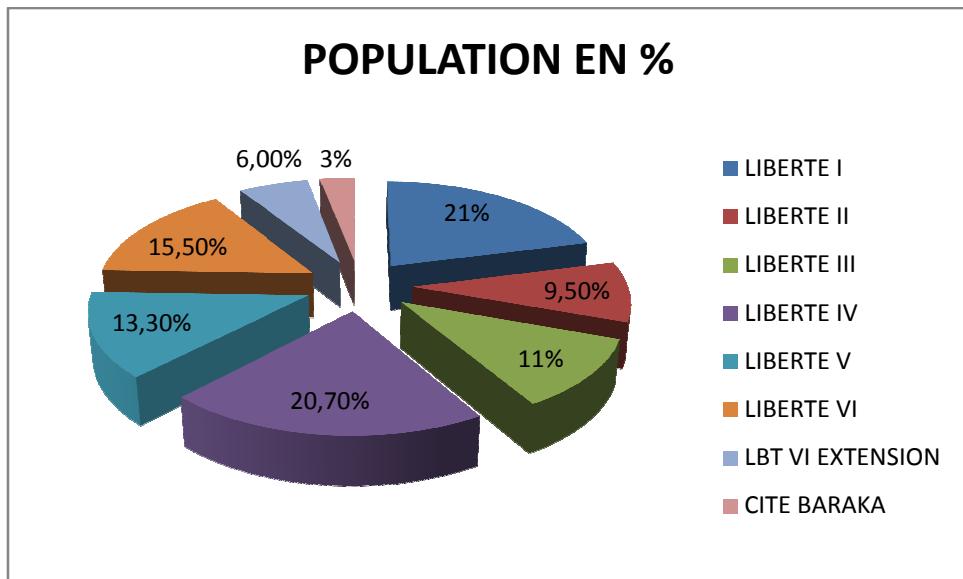
No	Quartiers	Population
1	LIBERTE I	7230
2	LIBERTE II	3248
3	LIBERTE III	3782
4	LIBERTE IV	7154
5	LIBERTE V	4595
6	LIBERTE VI	5358
7	LBT VI EXTENSION	2180
8	CITE BARAKA	950
	TOTAL	34497

Source : ANSD 2002

Ce tableau nous renseigne sur la représentativité des différents quartiers qui composent la CSL. Au regard de ce tableau démographique, la distribution spatiale de la population apparaît contrastée. Certains quartiers sont plus peuplés que d'autres, c'est le cas de la Liberté1, la Libeté4 et la Liberté6. D'autres comme la Liberté2, la Liberté5 ont un effectif moyen par rapport à ceux qu'on vient citer. Par contre les quartiers de la Liberté6extension et celui de la Cité Baraka ont un peuplement assez faible en termes d'effectif.

Cela nous pousse à réfléchir sur la répartition des ressources, les équipements de base et l'orientation des politiques à l'égard des quartiers de la CSL.

Graphique1 : Représentativité des quartiers



Source : ANSD 2002

Cette étude nous montre une certaine disparité du peuplement de la localité.

En effet, les quartiers tels que Liberte1 et Liberte4 se taillent la plus grosse part de la population. Viennent ensuite ceux de Liberte6, Liberte2, Liberte3 ; Liberte5, Liberte6 et Liberte6 extension.

Cependant, la Cite Baraka, plus récent quartier de par son historique, a un faible peuplement par rapport aux autres.

Ainsi, en plus de l'organisation de l'espace qui est une des préoccupations majeures des géographes, cette disparité due au peuplement, pousse à réfléchir sur la répartition des ressources issues de la municipalité, mais surtout sur l'accès aux équipements et aux services sociaux de base.

## 5. ANALYSE DE LA POPULATION MASCULINE ET FEMININE

Tableau3 : La population de la CSL

No	Nom localités	Hommes	FEMMES	Population
1	LIBERTE I	3416	3814	7230
2	LIBERTE II	1548	1700	3248
3	LIBERTE III	1818	1964	3782
4	LIBERTE IV	3450	3704	7154
5	LIBERTE V	2185	2410	4595
6	LIBERTE VI	2432	2926	5358
7	LIBERTE VI EXTENSION	1021	1159	2180
8	CITE BARAKA	479	471	950
	TOTAL	16349	18148	34497

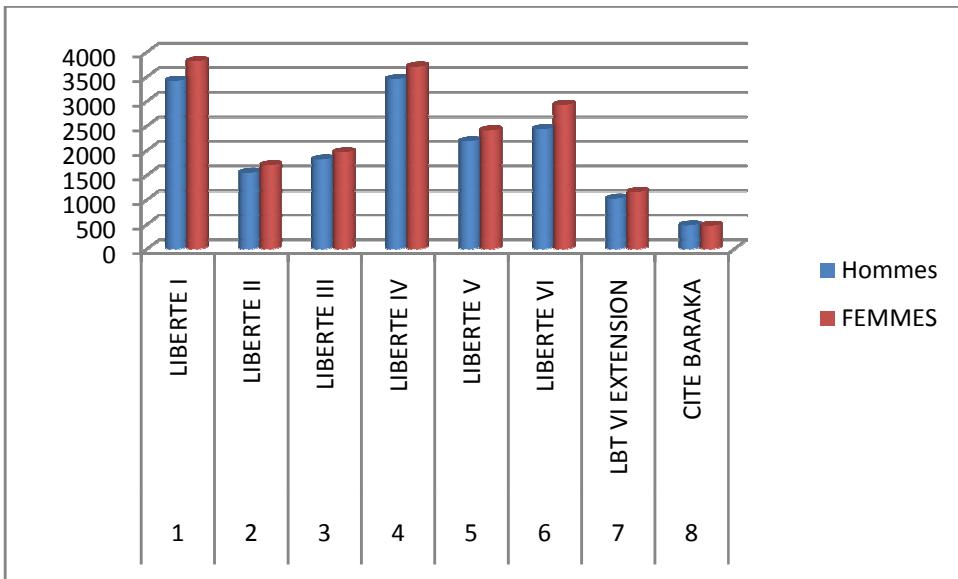
Source : ANSD, 2002

Ce tableau nous montre une certaine disparité entre la population masculine et celle féminine. En effet, on constate que l'effectif de la population féminine est plus élevé que celui de la population masculine. Seule la Cité Baraka a une population masculine plus élevée que la population féminine.

Ainsi donc, comme à l'échelle nationale, cette répartition de la population par sexe laisse apparaître une dissymétrie au profit des femmes.

Par conséquent, il est important de se réfléchir sur les questions telles que la parité, l'équité voire la non marginalisation en terme d'aide à la formation et de financement des projets de développement.

Graphique2 : Répartition de la population selon le sexe et selon les quartiers



Source : ANSD 2002

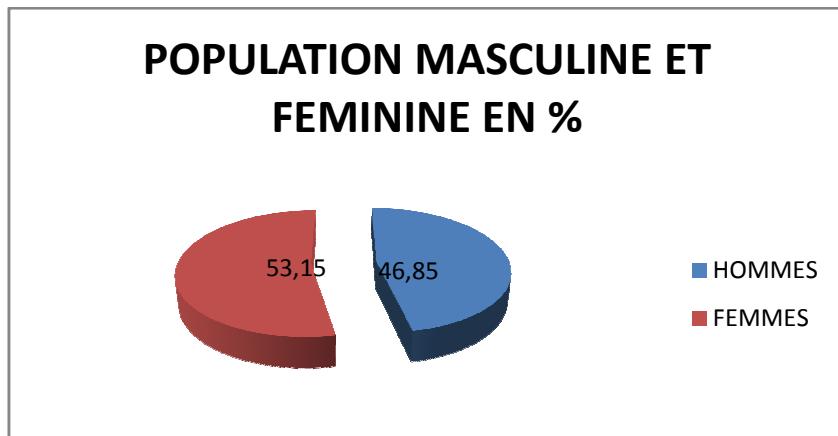
Exceptée la Cité Baraka où nous notons une quasi égalité entre la population masculine et celle féminine, on constate que dans tous les autres quartiers de la CSL, la population féminine est plus importante en terme d'effectif que celle masculine.

Tableau4: Répartition générale de la population selon le sexe

POPULATION	EFFECTIF	%
HOMMES	16349	46,85%
FEMMES	18148	53,15%
TOTAL	34497	100

Source : ANSD 2002

Graphique3 : Répartition générale de la population selon le sexe



Source : ANSD 2002

On ne constate que les tableaux ci-dessus (Tableaux 2 et 3) ainsi que le graphique (Graphique2) reflètent à quelque échelle près la structure démographique de l'ensemble du Sénégal.

La répartition de la population de la CSL par sexe montre la prédominance des femmes soit 53,15% de la population contre 46,85% pour les hommes.

Toutefois, cette prédominance de la population féminine apparaît aussi à une échelle plus basse. En effet, exceptée la Cité Baraka, tous les autres quartiers sont dominés par cette population féminine.

Ainsi, d'une part il y a donc lieu de se demander la place voire le rôle de ces femmes dans le développement de la localité.

D'autre part, quelles initiatives mener de la part des autorités locales pour les insérer dans les politiques de développement ?

## **6. ETUDE DE LA REPARTITION DES MENAGES SELON LES QUARTIERS**

Les quartiers de la CSL laissant apparaître une certaine dissymétrie en termes de population, alors faire une analyse de la répartition des ménages selon les quartiers nous semble très important. Cette étude permettra d'appréhender les perspectives de développement élaborées par les autorités locales.

Tableau5: Répartition des ménages selon les quartiers

No	Quartiers	Ménages
1	LIBERTE I	1083
2	LIBERTE II	485
3	LIBERTE III	585
4	LIBERTE IV	1016
5	LIBERTE V	672
6	LIBERTE VI	849
7	LIBERTE VI EXTENSION	359
8	LIBERTE VI EXTENSION (CITE BARAKA)	129
TOTAL		16549

Source : ANSD, 2002

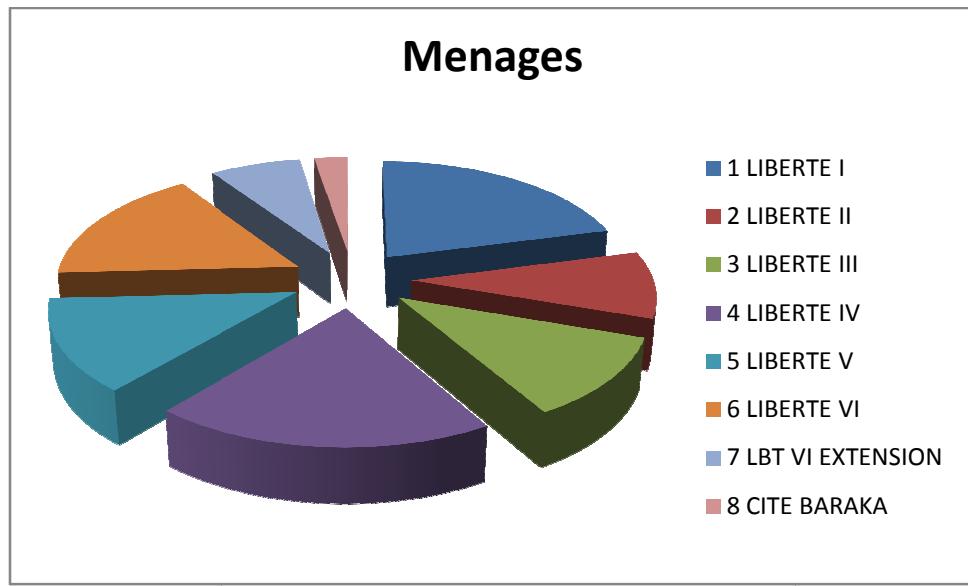
Ce tableau laisse apparaître que le nombre de ménages diffère d'un quartier à un autre.

En effet, les quartiers Liberté1 et Liberté4 disposent du plus grand nombre de ménages. Ils sont suivis des quartiers Liberté6, Liberté5 et Liberté3.

Enfin, les quartiers Liberté2, Liberté6 extension et Cité Baraka ont le plus faible nombre de ménages.

Ainsi, cela nous pousse à réfléchir sur les besoins spécifiques de chaque quartier mais aussi, aux actions de ces populations pour répondre aux exigences de leurs besoins.

Graphique4 : Répartition des ménages selon les quartiers



Source : ANSD 2002

La répartition des ménages selon les quartiers suit la cadence de la disparité du peuplement de la localité.

Ainsi, en plus de ce que nous avons soulevé dans les parties précédentes à savoir la question de l'organisation de l'espace, de la répartition des ressources et de l'accès aux équipements et services sociaux de base, cela nous pousse à réfléchir sur la question de la pauvreté et des actions menées par les différents acteurs au développement pour répondre aux exigences des besoins de ces populations.

## 7. JEUNESSE DE LA POPULATION : POTENTIEL OU FARDEAU ?

Les données démographiques des quartiers Liberté1 et liberte4 apparaissent plus fortes.

Ainsi, pour une analyse du phénomène de jeunesse et de vieillissement de la population, nous proposons de prendre l'exemple du quartier Liberté4 dont nous disposons les données en valeurs relatives.

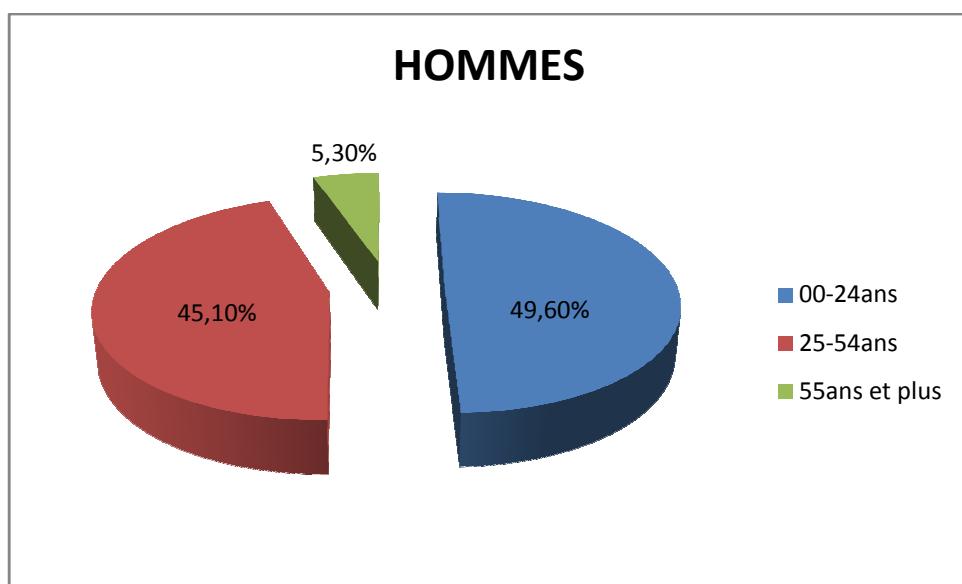
Tableau6: Répartition de la population selon l'âge : l'exemple du quartier Liberté4

AGES/POPULATION	HOMMES	FEMMES
00-24ans	49,60%	65,94%
25-54ans	45,10%	29,14%
55ans et plus	5,30%	4,92%
TOTAL	100%	100%

Source : Situation économique de Dakar 2002

Ce tableau nous renseigne sur la prédominance de la population féminine pour les tranches d'âge 0-24 ans et 55ans et plus. Cependant on constate que la tranche d'âge 25-54ans est marquée par la prédominance de la population masculine.

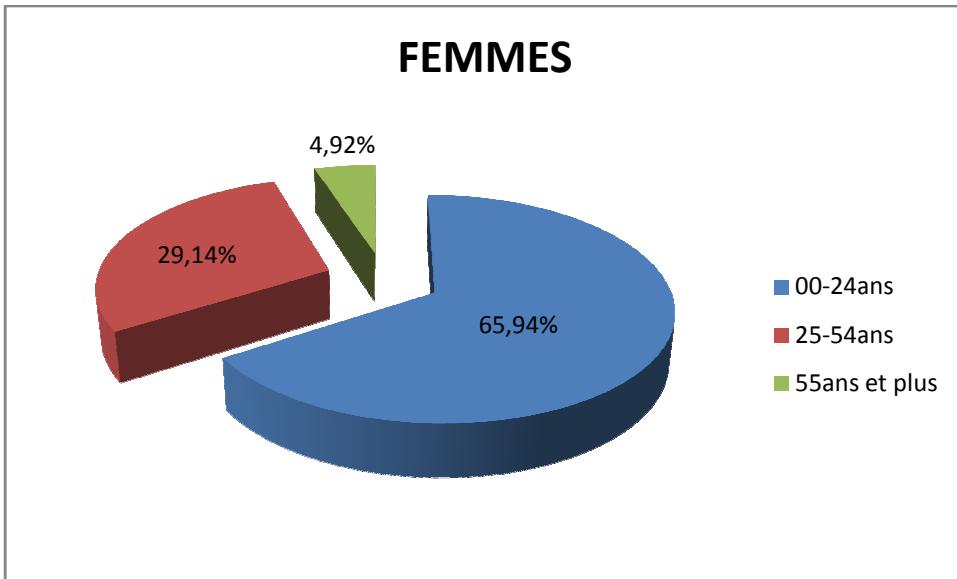
Graphique5 : Population masculine selon l'âge. L'exemple du quartier Liberté4



Source : Situation économique de Dakar 2002

On constate que la population masculine de ce quartier est caractérisée par une forte présence des jeunes et des adultes. Les hommes âgés de 55ans et plus en constituent une très faible part.

Graphique 6 : Population Féminine selon l'âge. L'exemple du quartier Liberté 4



Source : Situation économique de Dakar 2002

On constate que la population féminine est marquée par une prédominance des jeunes de 0-24ans. Les femmes âgées de 55ans et plus en occupent une très faible part.

En résumé, ce tableau et ces graphiques nous révèlent le caractère essentiellement jeune de la population de la Liberte4 à l'image de toute la CSL

En effet la tranche d'âge de 0 à 24ans occupe une part très importante, mais on note une nette prédominance de la population féminine.

La tranche d'âge de 25 à 54ans est tout aussi importante, mais on note cette fois ci une prédominance de la population masculine.

Enfin, la dernière tranche d'âge (+54ans) occupe la plus modeste part dans la population de ce quartier. Toutefois, cela ne voudrait nullement dire qu'elles ne sont pas importantes. Bien au contraire, cela constitue un enjeu de taille dans la mesure où elles doivent être prises en compte dans les politiques initiées par les autorités locales.

Cependant, comme nous l'avons dit un peu plus haut, cet exemple reflète en quelque sorte l'image de la CSL toute entière. Et, cela pousse à réfléchir sur les problèmes d'éducation, de la formation, de l'emploi et de la santé des populations. Mais, cela pousse aussi à se questionner sur les défis de taille à relever tels que la scolarisation et le maintien des filles à l'école.

## **CHAPITRE II :**

### **ETUDE DES EQUIPEMENTS DE LA CSL**

Ce chapitre fera en quelque sorte une étude plus ou moins exhaustive de tous les équipements présents ou non dans la localité.

Ainsi, cela nous permettra de faire une analyse des offres et des demandes des populations en termes de services économiques, et socioculturels mais aussi et surtout des retombées de certains services pour la bonne marche de la Commune.

#### **1. LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES**

##### **1.1 Les établissements préscolaires**

La CSL dispose d'établissements préscolaires privés. Ces établissements sont localisés à la Liberté1, Liberté2, Liberté3, Liberté5 et Liberté6.

Toutefois, un des objectifs majeurs des autorités locales est de construire une case des tout-petits.

##### **1.2 Les établissements scolaires**

Ils sont au nombre de neuf(9) : six(6) écoles publiques et beaucoup d' écoles privées.

Les six écoles publiques sont :

- Deux(2) CEM publiques : CEM DAVID DIOP et CEM Liberté6B
- Quatre(4) écoles primaires élémentaires publiques : Liberté1, Liberté6A, Liberté6B et Liberté6C.

Les écoles privées sont :

- Groupe scolaire Nolivé
- Machala
- Groupe scolaire Marième BABA, entre autre.



Photo1 : Ecole primaire élémentaire Liberté1



Photo2 : Groupe scolaire Nolivé

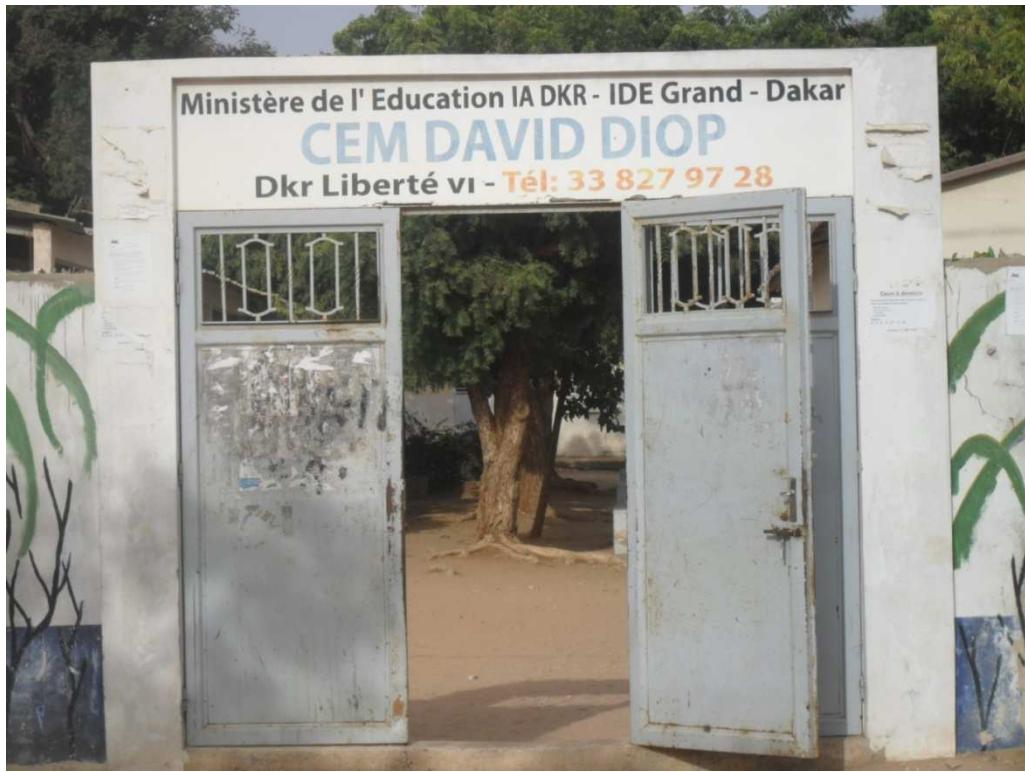


Photo3 : CEM DAVID DIOP

Ainsi, pour les écoles élémentaires publiques nous avons :

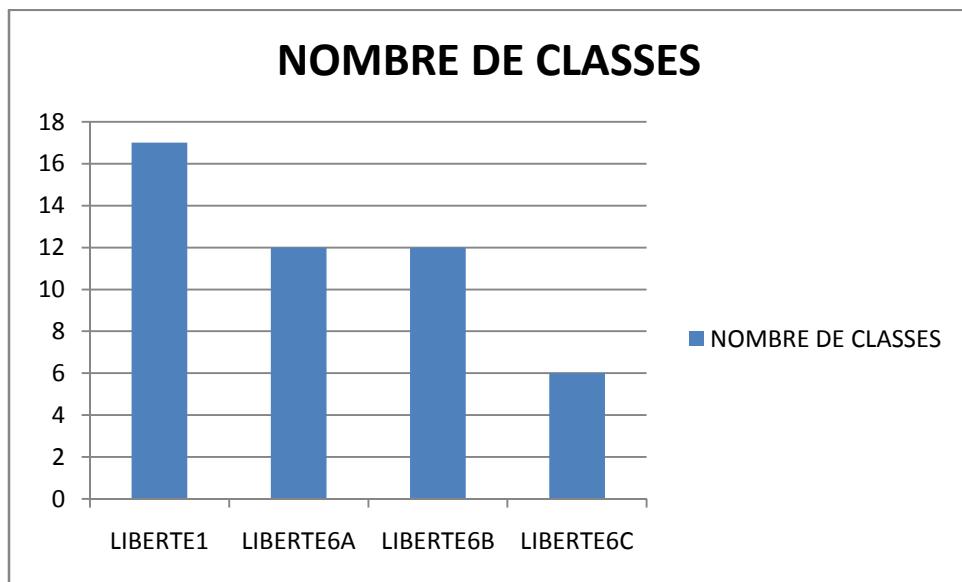
Tableau7: Répartition des classes et des élèves selon les écoles

ECOLES	NOMBRE DE CLASSES	GARCONS	FILLES	TOTAL
LIBERTE1	17	371	376	747
LIBERTE6A	12	332	362	694
LIBERTE6B	12	240	229	469
LIBERTE6C	6	153	130	283

Source : Archives de la CSL

Ce tableau nous donne des renseignements sur la taille des établissements scolaires mais aussi sur les effectifs et la composition des élèves. Ainsi, il apparaît clair que l'école Liberté1 est plus grande, suivie des écoles Liberté6A et B. L'école Liberté6C est plus petite. Cependant, pour les écoles Liberté 1 et Liberté6A, l'effectif des filles est plus grand que celui des garçons. Par contre, pour les écoles Liberté6B et Liberté6C, l'effectif des garçons est plus grand que celui des filles.

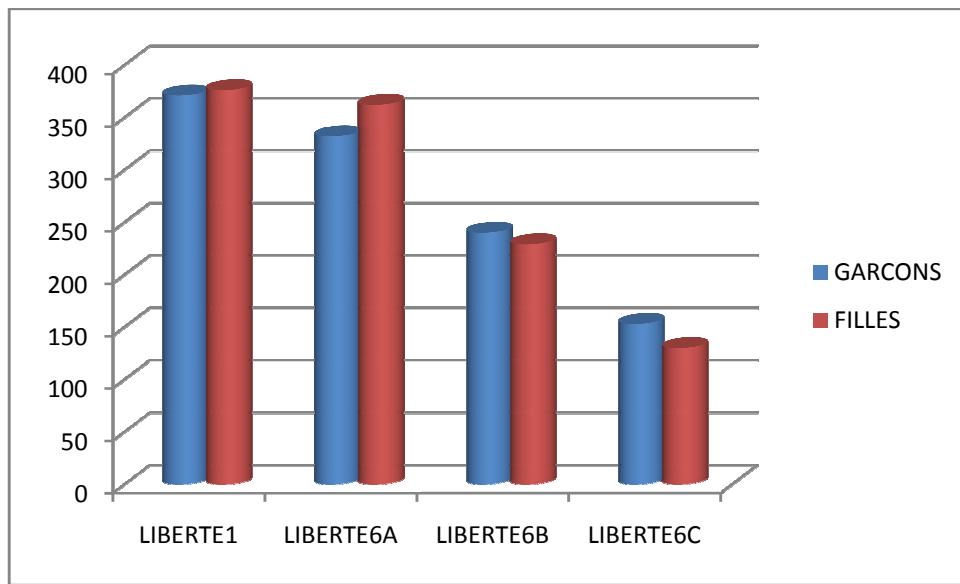
Graphique7 : Nombre de classes par école



Source : Archives de la CSL

On constate que l'école Liberté1 a plus de classes car étant plus grande. Viennent ensuite les écoles Liberté6A et B. L'école Liberté6C a moins de classes par rapport aux écoles précédentes.

Graphique8 : Répartition des élèves selon les écoles et selon le sexe



Source : Archives de la CSL

En dehors de l'école Liberté6C où les garçons prédominent, on constate que ce sont les filles qui occupent la plus grande part dans l'effectif des élèves.

Ainsi nous pouvons retenir que, en dehors de l'absence d'établissements préscolaires publics et de Lycées au sein de la localité, celle-ci à savoir la CSL est bien équipée en infrastructures scolaires notamment celles de l'élémentaire et du moyen.

Cependant la quasi-totalité des enquêtés affirment ressentir la nécessité de la création de ces infrastructures précitées (préscolaires et lycée) afin de hisser le taux de réussite des élèves.

## **2. LES EQUIPEMENTS SANITAIRES**

Il s'agit de structures de santé, publiques et privées.

En effet, nous avons deux(2) postes de santé qui dépendent du district sanitaire de Gaspard Camara, des structures médico-sociales publiques de prévention et de secours et des structures sanitaires privées.

### **2.1 Les postes de santé**

D'abord, nous avons deux postes de santé : un à Liberté1 et un à la Liberté6.

Celui de la Liberté1 est composé de :

- Deux(2) infirmiers d'Etat
- Une(1) sage-femme d'Etat
- Cinq (5) aides infirmiers
- Deux(2) agents de santé communautaires
- Une(1) pharmacienne
- Un (1) vendeur de tickets.

Celui de la Liberté 6 est composé de :

- Deux (2) infirmiers d'Etat
- Une(1) sage-femme d'Etat
- Trois(3) aides infirmiers
- Deux(2) agents de santé communautaire
- Une(1) pharmacienne
- Un (1) vendeur de tickets.

Toutefois, il est important de signaler qu'il existait une case de santé à la Cité Baraka. Cependant, celle-ci n'est plus fonctionnelle. Cela constitue une contrainte pour les populations de ce quartier qui sont obligées de se rabattre sur le poste de santé de la Liberté6. Ainsi la totalité des enquêtés expriment leur désir de la réouverture de ce poste de santé.

## **2.2 Le centre de santé de la Liberté6**

C'est le nouveau joyau de la Commune en termes d'équipements sanitaires. Il s'agit d'un nouveau centre créé en 2014, bien équipé(matériel de dernière génération) et qui couvre toute cette zone. Ce centre permet aussi de palier aux manquements enregistrés au niveau des postes de santé. Surtout que le poste de santé de la cité Baraka n'est plus fonctionnel.

Ce centre est sous l'égide de la Commune qui recrute son personnel. Il est composé :

- d'un Médecin chef et de son équipe de Médecins qui assurent le service général, les gardes et les permanences
- d'une Maitresse Sage-femme et de son équipe qui assurent le service de la maternité
- d'une vendeuse à la pharmacie
- d'une équipe de gardiens qui assurent la sécurité.



Photo 4 : Centre de santé de Liberté 6

## 2.3 Les autres structures sanitaires

Nous avons :

- La Croix Rouge sise à la Liberté5
- La Brigade nationale des sapeurs pompiers sis à la Liberté3.

Il s'agit de structures qui suppléent ces autres structures sanitaires sus mentionnées dans le domaine social mais aussi dans le domaine des secours (nutrition maternelle et infantile, urgences, évacuation malades et blessés graves...).



Photo 5 : Brigade nationale des Sapeurs pompiers. 12<sup>e</sup> Compagnie d'incendies et de secours

Enfin, nous avons quelques structures sanitaires privées. Il s'agit de :

- Un centre de diagnostic et de dialyse:
- Une (1) clinique dentaire au jet d'eau
- Une(1) polyclinique à la Liberté3
- Une(1) clinique gynécologique à la Liberté5
- Une(1) clinique gynécologique à la Liberté6
- Un centre d'exploration et d'analyse à la Liberté6, entre autre.



Photo 6: Centre d'exploration et de diagnostic

### **3. LES EQUIPEMENTS MARCHANDS**

#### **3.1 Les marchés**

La CSL ne dispose en fait que d'un marché sis à la liberté6. Il s'agit en fait d'un marché de très modeste taille qui approvisionne les populations en divers produits.

Toutefois, mis à part sa petite taille, celui-ci n'est pas accessible à tous les quartiers de la localité. De ce fait, certains (+50% des enquêtés) préfèrent se rabattre sur d'autres marchés plus grands et plus accessibles pour eux tels que le marché de Castor et le marché de Grand-Dakar.

D'autres font recours aux supermarchés tels que Citydia qui se trouve à la sicap sacré-coeur3, ou celui de la Liberté6 extension ou encore au supermarché Casino ex score de la Liberté2.

#### **3.2 Autres**

En effet, la localité ne dispose pas que du marché Liberté6 en termes d'équipements marchands .Il existe aussi des cantines de tous ordres éparpillés dans la localité.

Cependant ; ce qui est important à retenir à ce niveau, c'est que par leurs taxes (bien que modestes), ces équipements marchands contribuent aux recettes de fonctionnement de la localité.

Ainsi, sur les treize(13) marchands qui sont dans les cantines et avec lesquels nous nous sommes entretenus, neuf (9) d'entre eux expriment leur souhait pour la municipalité de construire un centre commercial. Les quatre qui restent, compte tenu de leur bon emplacement, ont manifesté leur refus d'une délocalisation de peur de voir leur chiffre d'affaire baisser.

#### **4. LES EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS**

##### **4.1 Les mosquées**

Les mosquées sont au nombre de six(6). On y fait les prières quotidiennes, la prière du vendredi, ainsi que celles des fêtes religieuses telles que « L'Eid el Kabîr » et « L'Eid el Fitre » (Tabaski et Korité).

On y organise aussi des cérémonies religieuses comme les mariages, les conférences et les causeries.

Ainsi, ces mosquées abritent pour la plupart des écoles coraniques qui accueillent les enfants de la localité mais aussi des enfants venus d'ailleurs.



Photo 7: Mosquée de la Liberté 3 appelée Mosquée de Dieuppeul

## 4.2 Les églises

La localité ne dispose pas d'églises.

Toutefois, l'église des Martyrs de L'Ouganda polarise en quelque sorte toute la zone. Cette église sise Dieuppeul accueille les populations chrétiennes de la localité pour les cérémonies de prières hebdomadaires, de prières funéraires, de mariages, de catéchisme, de cérémonies de communions et de confirmation.

Elle accueille aussi les jeunes de la localité, chrétiens comme musulmans pour les activités du Scoutisme.

Ainsi sur les trente chrétiens avec lesquels nous nous sommes entretenus, tous affirment que la Paroisse des Martyrs de l'Ouganda leur convient et elle leur est tous accessibles.

Par conséquent la création d'une église dans la localité n'est pas un impératif.



Photo 8: Paroisse des Martyrs de l'Ouganda

## 4.3 Les foyers des jeunes

Il s'agit d'espaces d'expression culturelle et artistique pour les jeunes.

En effet, la localité en disposait un à la liberté6. Cependant ce foyer des jeunes demeurait méconnaissable par les populations et est devenu par la suite pas opérationnel.

Ainsi cet espace a été muté en centre de santé privé à savoir le Centre d'exploration et de diagnostic mentionné au niveau des équipements sanitaires. Ceci est accentué par le fait que les populations de la CSL ont l'habitude de fréquenter le complexe socioculturel de Sacré-Cœur ex Centre de Loisir et d'Actions Culturelles (CLAC) sis la CA de Mermoz-Sacré-cœur. Ce CLAC offre plusieurs services tels que les ateliers d'arts (musique et arts plastiques), la bibliothèque, les salles de gymnastique et de musculation, les dojos (taekwondo, karaté, aïkido...), organisation de concerts, de soirées dansantes, d'expositions...

Ainsi tous les jeunes qui se sont prononcés sur ce volet affirment trouver leur compte au complexe socioculturel de Sacré-Cœur ex CLAC et que par conséquent la création d'un nouveau centre au sein de la localité n'est pas une nécessité. Pour comprendre ce phénomène il faut essayer d'interroger l'histoire.

En effet, l'espace qui abrite le complexe socioculturel de Sacré-Cœur ex CLAC a fait l'objet de polémique et de tiraillement entre la Commune de Mermoz-Sacré-cœur et celle de Sicap-Liberté. Toutes les deux communes se le réclamaient. Finalement il a été attribué à la Commune de Mermoz-Sacré-cœur. Mais il faut noter que cet espace d'expression culturelle et artistique est de tout temps plus fréquenté par les populations de la CSL que celle de la Commune de Mermoz-Sacré-cœur.

Donc cela constitue un des enjeux majeurs de la gouvernance locale à savoir le découpage territorial.



Photo 9: Complexe socioculturel de Sacré-Cœur

## 5. Les infrastructures sportives

Ce sont les terrains de sport dans toutes les disciplines.

Cependant, certaines sont absentes, d'autres peu fréquentes et d'autres plus fréquentes dans la localité.

D'abord, il faut noter que les disciplines telles que le Handball, le Volley-ball et l'Athlétisme sont absentes dans la localité. Ceci est dû au fait qu'il n'y a pas de terrains permettant la pratique et par conséquent la vulgarisation de ces disciplines.

Ensuite, le Basket-ball est en perte de vitesse du fait de la suppression des terrains de Sicap Basket Club (SIBAC) pour la construction des deux voies de la liberté6, et aussi du faible nombre de terrains.

En effet, la localité dispose de deux terrains de basket-ball

- un à l'école Liberté6 c'est là où s'entraîne le SIBAC
- un à la Liberté2

Enfin, le sport roi de la localité reste le football.

Ainsi, excepté celui de la Liberté6 qui est normal et qui accueille les matchs de navétanes des cadets de la zone, presque chaque quartier dispose d'un terrain de football de taille modeste. Ces terrains sont communément appelés « jardin » car ils abritaient jadis des espaces verts. D'autre part, la CSL abrite des infrastructures sportives aux enjeux énormes. Il s'agit du Stade Demba Diop et du Stadium Marius Ndiaye.

Le stade Demba Diop accueille les matchs du championnat de football, des matchs internationaux (petites catégories), les combat de lutte, et polarise les matchs de navétane (championnat populaire) des zones environnantes.

Le stadium Marius Ndiaye aussi accueille les matchs du championnat national de basket-ball, de volley-ball ainsi que des matchs internationaux des mêmes disciplines.

Il accueille aussi les grandes journées de sports de combat tels que le Karaté, le Taekwondo, l'Aïkido, le Judo...

Ainsi, la CSL doit nécessairement bénéficier des retombées de ces infrastructures. La municipalité bénéficie d'un taux sur chaque ticket vendu lors des événements qui s'y sont organisés.

Mais le paradoxe est que d'après les autorités locales ; il n'en est rien de tel. Aucun franc n'est versé à la municipalité et cela constitue une contrainte majeure.

Il est donc de ces autorités d'éclairer ce point aux populations et parallèlement de voir comment remédier à cela car, les retombées de ces infrastructures sportives seraient d'une grande importance pour le bon fonctionnement de la municipalité.



Photo10 : Stade Demba DIOP



Photo11 : Terrain de basket-ball(Liberté3)

## **6. Les infrastructures routières**

### **6.1 Le réseau routier**

C'est un réseau goudronné et en bon état dans l'ensemble. Ce réseau est en plan en damier facile à se repérer.

Cependant certaines voies sont délabrées, étriquées et envahies de sable. Ce qui dans une très large mesure doit pousser les autorités locales à le réhabiliter.

### **6.2 Les transports**

La CSL dispose de trois(3) gares routières ou terminus et des garages de taxi et taxis « clando ».

Il s'agit de deux(2) terminus de Dakar Dem Dikk (DDD) :

- UN(1) à la Liberté5 qui dispose de cinq(5) lignes urbaines : 4- 10- 13- 18- 20.
- Un(1) à la Liberté6 qui dispose d'une(1) ligne urbaine : 9

Et d'un(1) terminus de l'Agence pour le Financement du Transport Urbain(AFTU) avec :

- sa ligne urbaine 1.
- et ses lignes de banlieue : 77 et 78

Ces lignes assurent le transport des populations de la localité vers le centre urbain mais aussi vers la banlieue.

D'autre part, par sa position la CSL bénéficient des lignes de proche, moyenne ou extrême banlieue qui passent par le Jet d'eau sur l'avenue Bourguiba, la liberté6, les Allées Ababacar Sy, la VDN. IL est ainsi facile de se rendre sur Bargny, Rufisque, Keur Massar, Diamaguène, Pikine, Guédiawaye, Parcelles assainies, Yoff, Ngor, Ouakam, Yarakh...

Cela facilite en grande partie la mobilité des ces populations dans le département de manière spécifique et dans la région de Dakar de manière générale.



Photo 12 : Terminus Liberté 5 (DDD)

En effet ; l'évaluation des politiques locales peut donc être définie par son objet : porter un jugement sur les actions entreprises par les CL, compte tenu des moyen utilisés, et par ses instruments : les moyens retenus pour forger sa conviction.

Ainsi donc, elle incitera les CL pas à « moins dépenser » mais à « mieux dépenser » dans le cadre du développement local.

Toutefois, à travers les élus locaux, le conseil municipal assure la gestion administrative et financière. A ce titre, ces élus locaux sont chargés de trouver les fonds nécessaires aux réalisations des projets de développement, mais en même temps doivent assurer l'administration de la Commune.

Ils règlent par délibération les affaires de la Commune.

Ainsi le Conseil Municipal doit assurer l'ensemble de la population, sans discrimination, les meilleures conditions de vie. Il intervient plus particulièrement dans le domaine de la planification et de la programmation du développement local.

D'autre part, nous avons une population locale dont la priorité reste l'amélioration de son bien-être quotidien qui passe nécessairement par l'accès aux infrastructures, aux services de base et aux projets de développement. Elle est à cet effet un des principaux acteurs du développement local.

## **DEUXIEME PARTIE :**

### **ANALYSE DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE SICAP- LIBERTE ?**

La bonne gouvernance constitue aujourd’hui un des atouts majeur pour le développement des CL. Ainsi, les moyens mis en place par les autorités locales peuvent dans une certaine mesure mener au développement de la localité.

Toutefois, ces politiques et leurs manquements feront l’objet d’une très large analyse.

## **CHAPITRE I :**

### **LA GESTION COMMUNALE**

L'enjeu de la décentralisation est de permettre une nouvelle approche des questions de gouvernance et de développement basées sur les initiatives locales.

De ce fait, les élus locaux sont dotés de moyens pour relever le défi du développement de leur localité par le biais du transfert des compétences.

La réalisation de cet objectif passe par la mobilisation de toutes les synergies locales autour d'un cadre dont le seul but en dehors de toute appartenance sociale politique religieuse et autre est le développement local.

#### **1. LA STRUCTURE DE LA MUNICIPALITE**

La mairie de la CSL (commune du 10<sup>e</sup> arrondissement) se situe à la sicap Liberté 3 derrière l'agence de la Sénégalaise des Eaux(SDE) qui se trouve à coté de l'école élémentaire Liberté1 et, derrière la grande mosquée de Dieuppeul sise Liberté3.

Ainsi, elle est faite d'un bâtiment R+1 dans lequel nous avons d'une part l'état civil et d'autre part le cabinet municipal.

L'état civil occupe une partie du rez de chaussée et est composé du bureau de l'Officier d'état civil, du secrétariat, et d'une salle d'attente.

Le cabinet municipal par contre occupe l'autre partie du rez de chaussée et le premier étage.

Il est constitué de :

- bureaux : Maire ; Adjoints au Maire, Directeur de cabinet
- secrétariats : secrétariat général, secrétariat du Maire, secrétariat du Chef de cabinet
- salle des conseillers municipaux
- salle de réunion



Photo 13 : La Mairie de Sicap-Liberté

## 2. LA COMPOSITION MUNICIPALE

Les Sicap-Liberté sont érigées en CA par le décret 96-745 du 30 aout 1996 portant création des CA dans les villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque. Elle est issue de la réforme de l'administration territoriale de l'acte2 de la décentralisation.

Ainsi, au même titre que les autres communes du pays, elle est administrée par un conseil composé de conseillers élus au suffrage universel pour un mandat de cinq(5) ans.

Le conseil municipal par sa délibération, le maire par ses décisions, par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, concourent à l'administration de la commune.

Il doit assurer à l'ensemble de la population sans discrimination, les meilleures conditions de vie. Il intervient plus particulièrement dans le domaine de la planification et de la programmation du développement local et de l'harmonisation de cette programmation avec les orientations régionales et nationales.

Le conseil municipal en sa qualité d'organe délibérant de la commune, élit en son sein un Maire qui est le président du conseil.

Ainsi, le conseil municipal de la CSL est issu d'une coalition.

Il est composé d'un Maire et de ses trois (3) adjoints, de cinquante six (56) conseillers issus de différents partis politiques.

Sous le contrôle municipal, le Maire est chargé entre autre :

- de conserver, d'entretenir et d'administrer les propriétés et les biens de la commune et, de faire en conséquence tous les actes conservateurs de ces droits,
- de gérer les revenues, de surveiller les services communaux et la comptabilité communale,
- de préserver et de proposer le budget,
- d'ordonner les dépenses et de prescrire l'exécution des programmes de développement financés par la commune ou bien réalisés avec sa participation.

En effet, le conseil municipal comprend aussi plusieurs commissions qui ont pour charge la conduite des affaires relevant de leur domaine.

Entre autre, il s'agit de :

- la commission environnement
- la commission éducation
- la commission action sociale
- la commission santé
- la commission jeunesse, sport et culture
- la commission planification
- la commission coopération décentralisée

### **3. LES FINANCES LOCALES**

Les ressources de la municipalité des sicap-liberté proviennent essentiellement des recettes de fonctionnement et des recettes d'investissement.

### **3.1 Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement proviennent des recettes fiscales et des produits domaniaux.

Il s'agit des produits des impôts relatifs aux contributions des patentes, les revenues du domaine public et privé, et les revenues divers.

Cependant, d'après les autorités locales, ces recettes sont très et même trop loin de combler les besoins financiers de la municipalité.

### **3.2 Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement par contre proviennent essentiellement des fonds de concours de l'Etat.

Cependant, malgré l'insuffisance des recettes de fonctionnement, les autorités locales disent toujours recevoir tardivement ces recettes. Cela leur pose un réel problème pour l'atteinte de leurs objectifs.

## **4. ANALYSE DES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE LA CASL :**

On ne saurait analyser les facteurs qui bloquent ou qui peuvent bloquer le développement de la CSL sans aborder au préalable les réalisations qui ont été faites par la municipalité et cela quelque soit la manière c'est-à-dire seule ou bien avec des partenaires.

### **4.1 Les réalisations de la municipalité**

Les autorités locales ont pu assurer quelques réalisations au sein de la commune.

Il s'agit de :

- subvention des Organisations Communautaires de Base(OCB) : ASC, GIE, DAHIRAS...
- réfection des toilettes des écoles
- achat de produits et désinfection
- élaguer les arbres
- réaménager les terrains de football communément appelés « jardin ».

Toutefois, il faut noter que les ONG et partenaires extérieurs qui interviennent dans la zone sont peu nombreux. Cela est dû au manque d'intérêt favorisé par un mythe qui est loin d'être

une réalité considérant les sicap-liberté comme des quartiers aisés et par conséquent n'ayant pas besoin d'aides ou de soutien.

Cependant, certaines actions des ONG comme Banlieues du Monde et Espoir enfants ont eu à poser des actes de grande envergure dans les domaines éducatif et sportif (construction de murs d'écoles, clôtures des terrains de foot...).

D'autres comme African Consultant International (ACI) et Alliance Nationale Contre le Sida(ANCS) spécialisée dans la lutte contre le SIDA assistent certaines associations de la localité.

Enfin, des ONG comme Enfance Partage Europe Afrique ont offert gracieusement des médicaments et du matériel sanitaire à la CSL.

#### **4.2 Quels sont les avantages de la localité en termes de développement ?**

La CSL dispose de réels atouts lui permettant de se lancer dans la voie du développement.

Il s'agit en quelque sorte :

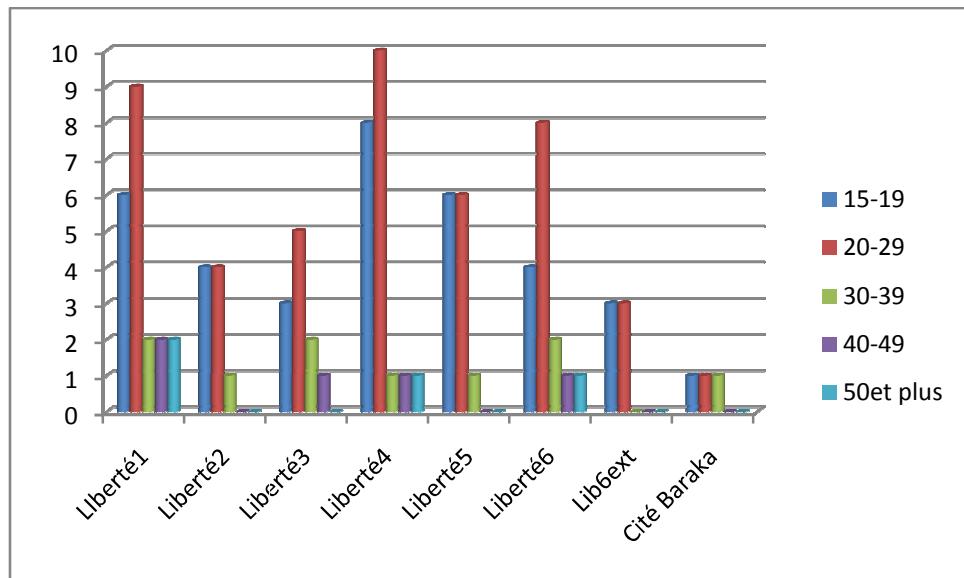
- d'une localité proche du centre ville
- d'une localité qui dispose des infrastructures de base
- d'une localité qui dispose de routes goudronnées
- d'une localité où existe un réseau d'assainissement
- d'une localité constituée de quartiers viabilisés
- d'une localité qui dispose d'infrastructures (terrains de basketball, de football, des dojos, salle de musculation et de gymnastique...)
- d'une localité non loin d'espaces verts et de détente
- d'une localité composée de la moyenne bourgeoisie
- une localité dont la population est à majorité jeune et instruite
- d'une localité où la mobilité est facile

#### **4.3 Quels sont les facteurs qui semblent bloquer le développement de la CSL ?**

Les autorités locales doivent faire face à de nombreux problèmes pour inscrire la localité sur la voie du développement. Il s'agit de problèmes et contraintes identifiés dans différents domaines : économique et social, éducation et formation, santé et environnement, sport et loisirs et enfin gestion administrative et financière.

En effet l'enjeu est de taille quand il s'agit d'une population jeune et surtout instruite tels qu'on peut le constater dans les tableaux et graphiques suivants issus de nos échantillons:

Graphique9 : Répartition de la population selon l'âge et selon les quartiers (échantillon)

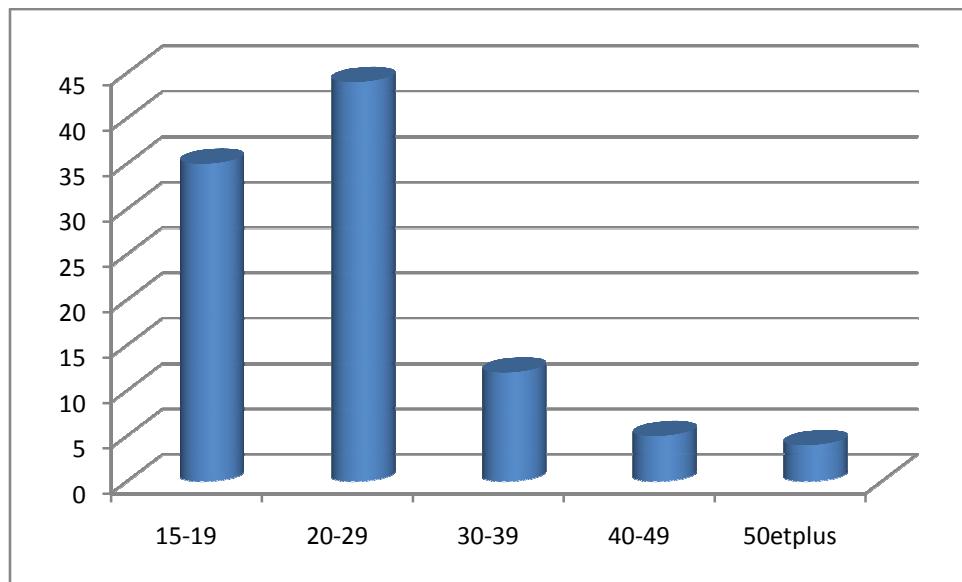


Source : Echantillon d'enquête

On constate que dans presque tous ces quartiers la frange de la population jeune (15-19 et 20-29ans) occupe la plus grande part. Les autres tranches d'âges suivent (30-39 ans, 40-49 ans et 50ans et plus).

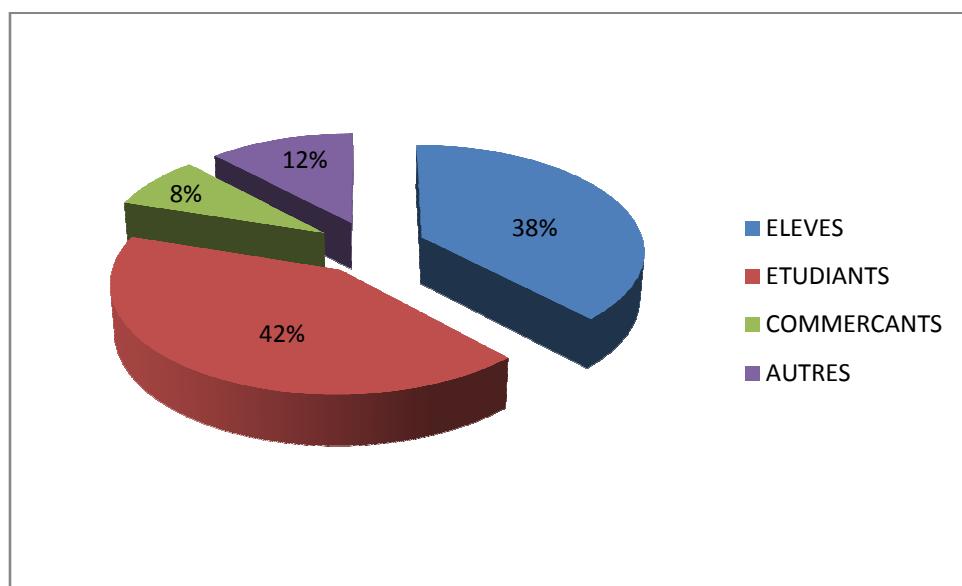
Le quartier de Liberte4 paraît plus jeune, suivi de celui de Liberte1, Liberte6, Liberte3, Liberte2 et de la Cité Baraka.

Graphique 10 : Répartition de la population selon les tranches d'âge (échantillon)



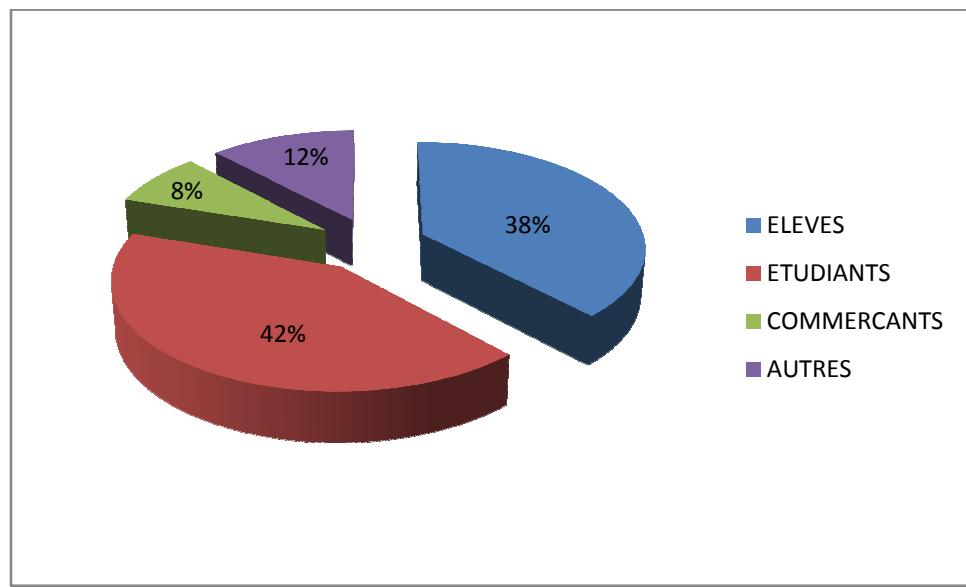
En effet, on constate que la population de la CSL est très jeune. Plus de la moitié de sa population a entre 15 et 30ans. Les tranches d'âges 30-40, 40-50 et 50ans et plus occupent une part très modeste.

Graphique 11 : Répartition de la population de la Liberté1 selon les secteurs d'activité (échantillon)



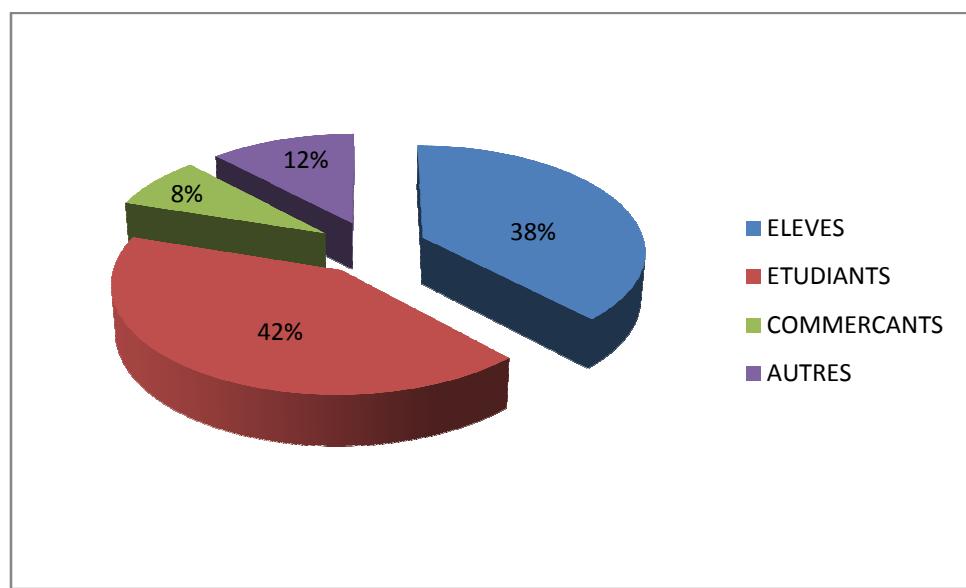
Dans ce quartier on constate que les étudiants occupent une très grande part dans la population. Ils sont suivis des commerçants qui sont aussi bien représentés. Les élèves viennent et sont suivis des autres catégories socio-professionnelles.

Graphique12 : Répartition de la population de la Liberté2 selon les secteurs d'activité (échantillon)



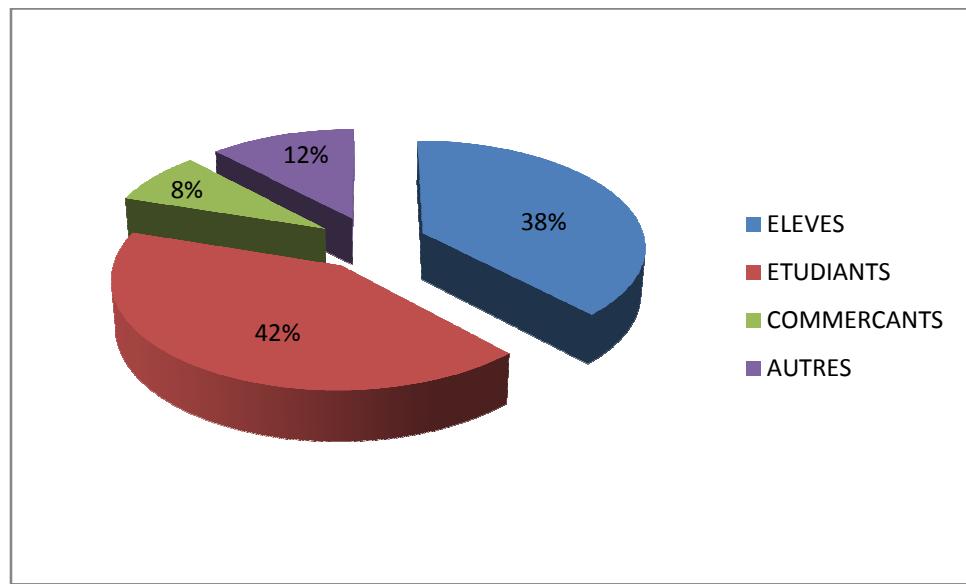
Ici la part des élèves est plus importante. Nous avons les étudiants qui suivent, ils sont aussi bien représentés dans ce quartier. Les commençants et autres se taillent la part restante.

Graphique13 : Répartition de la population de la Liberté3 selon les secteurs d'activité (échantillon)



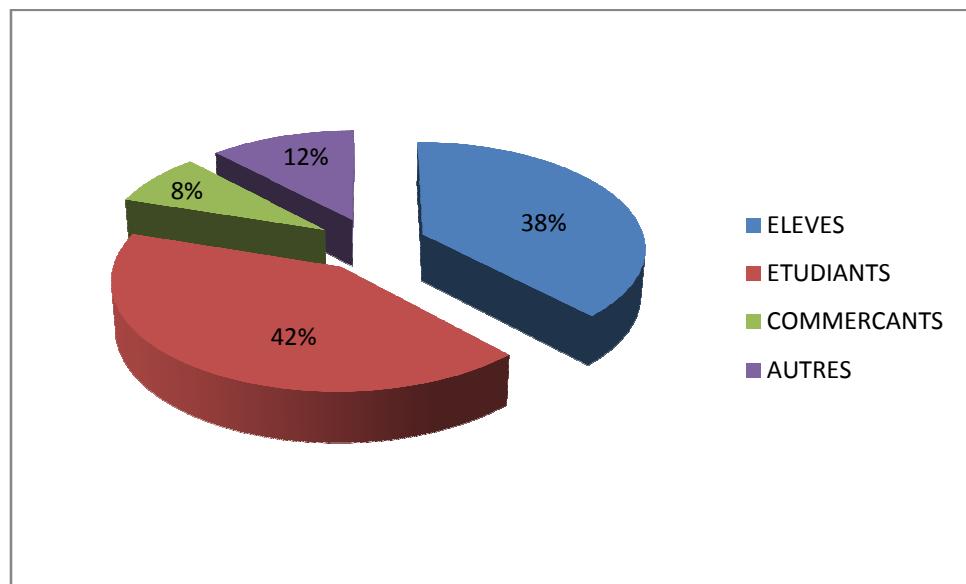
Dans ce quartier on constate que les étudiants représentent presque la moitié la population. Les élèves, commerçants et autres se partagent la part restante.

Graphique14 : Répartition de la population de la Liberté4 selon les secteurs d'activité (échantillon)



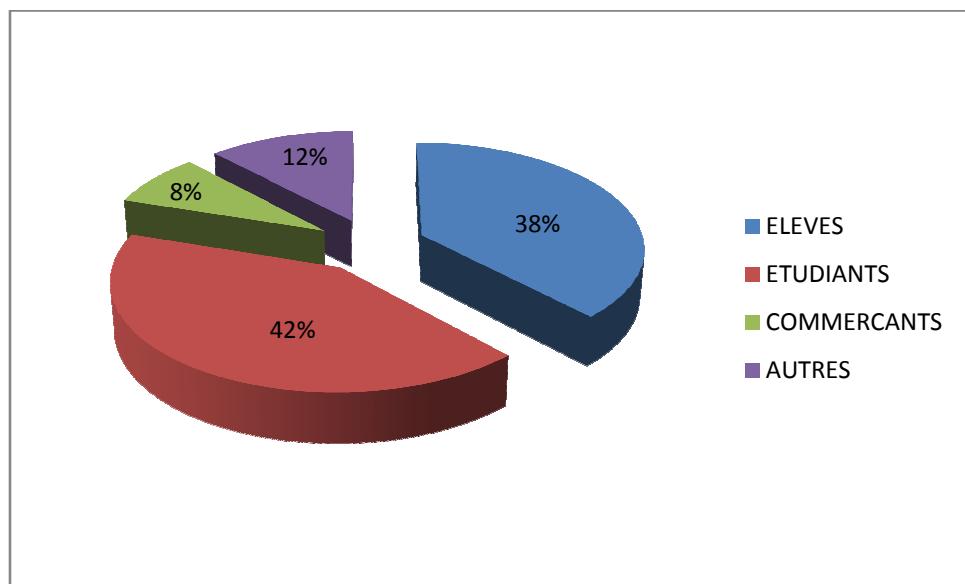
On constate que presque les ¾ de la population sont constitués d'élèves et d'étudiants. Les autres se partagent la part restante.

Graphique15 : Répartition de la population de la Liberté5 selon les secteurs d'activité (échantillon)



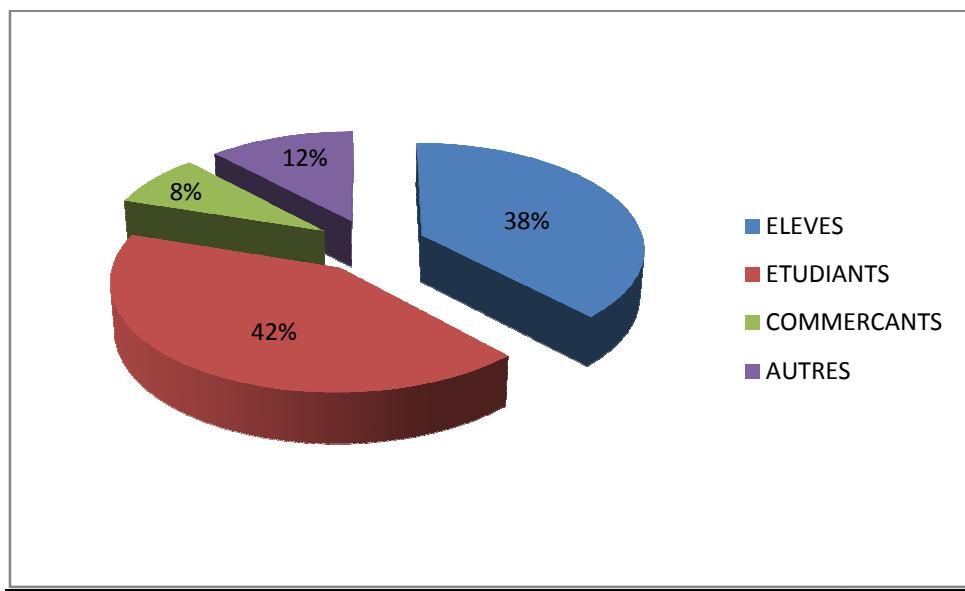
On constate que plus des  $\frac{3}{4}$  de la population de ce quartier sont constitués d'élèves et d'étudiants. Les autres catégories socioprofessionnelles se partagent la part qui reste.

Graphique16 : Répartition de la population de la Liberté6 selon les secteurs d'activité (échantillon)



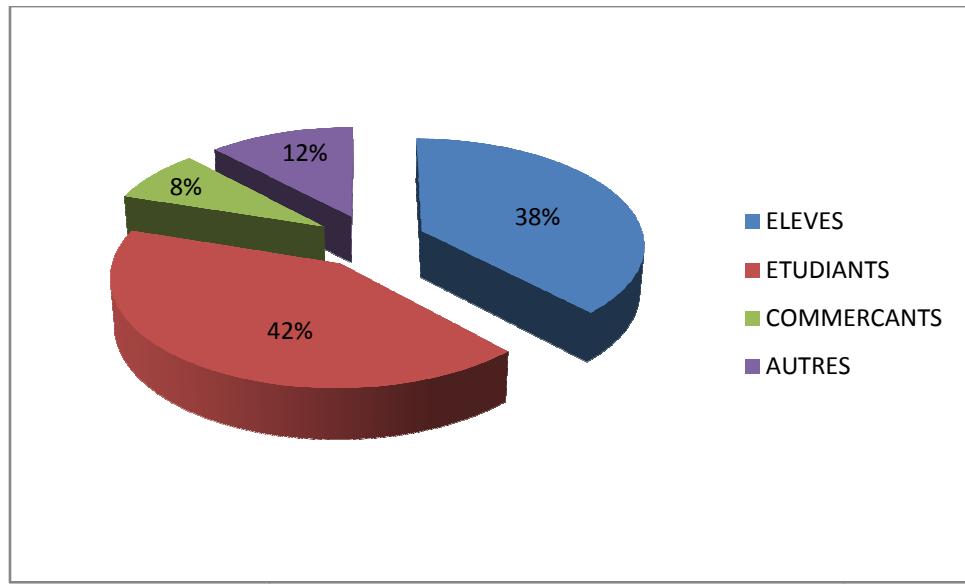
Là aussi, les  $\frac{3}{4}$  de la population de ce quartier sont constitués d'élèves et d'étudiants. Le reste est composé de commerçants et des autres catégories socio-professionnelles.

Graphique17 : Répartition de la population de la Liberté6 extension selon les secteurs d'activité (échantillon)



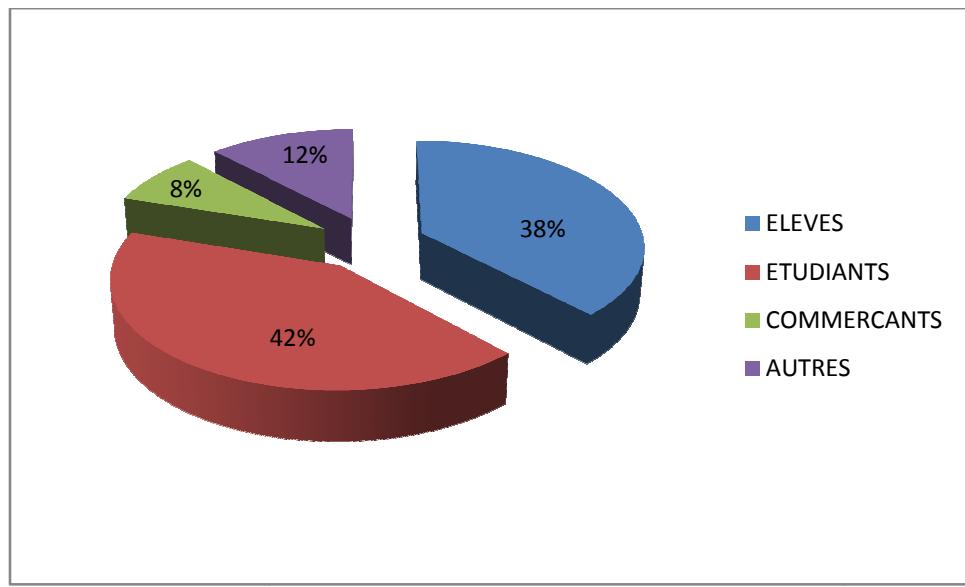
Nouvelle cité, nouveau quartier au niveau de la localité, leur population est très faible et est essentiellement composée d'élèves et d'étudiants.

Graphique18 : Répartition de la population de la Cité Baraka selon les secteurs d'activité (échantillon)

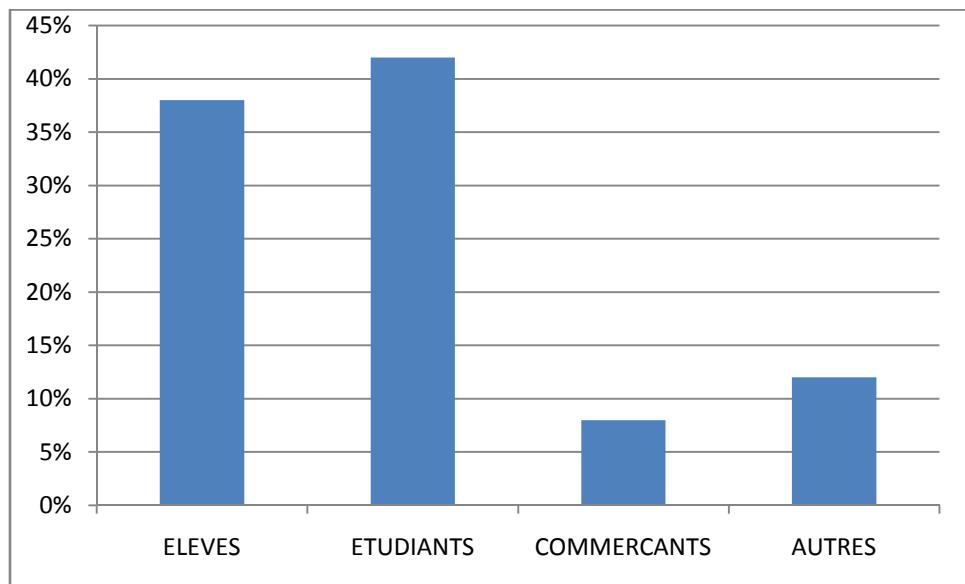


On constate que la population de ce quartier est essentiellement constituée d'élèves de commerçants et d'autres catégories socio-professionnelles. Nous n'avons pas pu trouver d'étudiants. Cela peut s'expliquer par la précarité du milieu, la non prise en compte de ces populations dans les politiques d'éducation. Ce qui fait que beaucoup d'entre eux ne sont pas scolarisés ou bien finissent par abandonner leurs études.

Graphique19 : Echantillon de la répartition de la population de la CSL selon les secteurs d'activité



Graphique20 : Echantillon de la répartition de la population de la CSL selon les secteurs d'activité



Les graphiques 19 et 20 montrent nettement la composition de la population de la CSL de manière générale. Cette population reflète son caractère jeune. Elle est pour l'essentiel constituée d'élèves et d'étudiants. Une modeste partie est constituée de commerçants et d'autres catégories socioprofessionnelles. Face à cela, force est de s'interroger sur les besoins de ce jeunes, hommes et femmes, élèves étudiants, commerçants et autres.

En effet, certains facteurs entravent le développement de la localité. Et, ceux-ci apparaissent dans tous les domaines.

Ainsi dans le domaine économique et social, on peut noter :

- des espaces verts dégradés causés par le désengagement de la SICAP et des services techniques, de la poussée démographique, du manque d'eau, de l'insuffisance des aires de jeux et de l'incivisme.
- le désensablement des rues et ruelles dont les causes sont l'irrégularité des passages d'équipes de balayage, le non dallage des voies piétonnes,
- le dépôt de gravas et de sable occasionnés par les constructions et l'incivisme,
- l'occupation anarchique de l'espace à la cité Baraka causée par la pauvreté et la poussée démographique,
- l'installation anarchique des cantines et panneaux publicitaires causée par le faible revenu des populations,
- le manque d'organisation de la part de la CA, le manque d'espaces ménagés à cet effet et l'incivisme,
- l'insécurité, la délinquance et les agressions causées par la paupérisation, l'oisiveté et le chômage,
- la démission des parents concernant l'éducation des enfants
- l'éclairage public déficient, et la prolifération des bars clandestins
- l'insuffisance de l'éclairage public causée par le défaut de maintenance, la vétusté du réseau et son non extension
- les voieries endommagées causées par le défaut d'entretien,
- la mise en place anarchique des dos-d'âne et les travaux de la SONATEL, de la SDE et de la SENELEC.
- la prolifération des panneaux publicitaires non autorisés
- la défectuosité des placards collectifs pour les compteurs électriques causée par la vétusté des installations, le défaut de protection et l'incivisme
- enfin des canalisations défectueuses favorisant les eaux stagnantes et le péril fécal. Cela est causé par le canal ouvert de la liberté2-Sacré-Cœur et de la vétusté et de l'affaissement des conduites d'eau.

Dans le domaine de l'éducation et la formation, on peut noter :

- l'accès et le maintien des élèves causés par la baisse des effectifs, l'insécurité, la dégradation du cadre de vie et les conditions d'études difficiles des élèves
- la qualité de l'apprentissage causée par la baisse du niveau des élèves dans toutes les matières, le problème de documentation et le manque de gout à la lecture
- la formation et l'initiation aux TIC
- l'absence de lycée
- les cas sociaux
- les subventions
- l'absence d'institutions préscolaires publiques

La quasi-totalité des élèves et étudiants enquêtés (94%) affirment ne pas recevoir d'aide en provenance de la municipalité. Ils ignorent même l'existence d'une commission d'éducation au sein de celle-ci. Le reste (06%) affirme recevoir de l'aide en matériel scolaire. Cela donne un aperçu sur le désintérêt quasi-total des populations sur les affaires locales.

Cependant ce désintérêt est-il volontaire ou relève-t-il simplement de l'ignorance des populations ?

Quel rôle les autorités locales doivent-elles jouer face à une pareille situation et surtout dans un contexte de gouvernance où l'on essaie de se rapprocher davantage des gouvernés ?

Dans le domaine de la santé et d l'environnement on peut noter :

- la prolifération des maladies telles que le diabète, les problèmes de tensions, le paludisme... Cela est dû à la stagnation des eaux usées, au manque d'hygiène, à l'absence de prévention, au manque d'alimentation équilibrée...
- l'exiguïté des postes de santé et leurs sous-équipements
- l'insuffisance de la motivation des agents de la santé communautaire
- la non prise en charge des cas sociaux et des personnes du troisième âge
- la non opérationnalité du poste de santé de la cité Baraka
- la cherté des médicaments au niveau des postes de santé
- le manque de transparence dans la gestion de certains postes de santé
- les dépôts anarchiques et le ramassage irrégulier des ordures ménagères.
- La mauvaise évacuation des eaux usées et de pluie causée par la vétusté du réseau d'évacuation des eaux

- Enfin, l'absence de couverture hygiénique causée le manque de suivi du service d'hygiène

En effet, 54% des enquêtés disent avoir souvent des problèmes sanitaires. Cependant compte tenu des problèmes précités, ils disent recourir souvent à la brigade des sapeurs pompiers ou bien au district sanitaire de Gaspard Camara.

Dans le domaine sport et loisirs on peut noter :

- L'absence de terrain de handball et de volleyball causée par le manque d'espaces
- Les difficultés de fonctionnement des ASC
- L'absence de prise en charge des écoles de football
- Le manque d'encadrement des groupes d'expressions artistiques et culturelles causé par l'absence de politiques culturelles
- L'inexistence d'un cadre d'exercice des moniteurs de collectivités éducatives causé par un manque de subvention.

Dans ce domaine aussi il faut noter que les ASC sont plus dynamiques et reçoivent annuellement des subventions dans le cadre de leurs activités de Navétane.

Pour les activités culturelles et artistiques, 89% des enquêtés savent que la CSL ne dispose pas d'espaces d'expression culturelle et artistique, les 11% restant ne le savaient et croyaient que le CLAC relevait du domaine de la CSL.

Cependant les quelques artistes et moniteurs qu'on a eu à rencontrer disent se contenter de ce CLAC et, ce dont ils ont plus besoin c'est des appuis de n'importe quel ordre leur permettant de mieux dérouler leurs activités. C'est donc dire qu'ils affirment par la négation la réception d'une quelconque aide en provenance de la municipalité et ignorent même l'existence d'une commission culturelle au sein de celle-ci.

Enfin, dans le domaine gestion administrative et financière on peut noter comme contraintes :

- le découpage administratif des responsables qui a un soubassement politique, ceci leur permet de garder leur électoralat. A ce niveau, le CLAC pourrait intégrer l'espace de la CSL et cela serait bénéfique pour la municipalité et les populations.
- le déficit de communication entre les autorités locales et les populations. La plupart d'entre eux ne connaissent pas les textes de la décentralisation.
- L'insuffisance des OCB menant à des activités génératrices de revenus,

- le manque de formation à la gestion financière et humaine,
- la non prise en compte des besoins spécifiques des femmes tels que l'éducation sanitaire et nutritionnelle, le management...
- Les difficultés de fonctionnement des OCB causées par l'aspect réfractaire des jeunes aux associations et au manque d'initiative de développement
- L'insuffisance des génératrices de revenus
- Les difficultés de trouver des partenaires pour des financements causées par les conflits d'intérêt des OCB.

Ainsi, à part les ASC et les Dahiras, la plupart des jeunes n'appartiennent à des associations génératrices de revenus.

En plus, le désintérêt des populations aux affaires locales est d'autant plus perceptible que 64% des enquêtés ne savent même pas où se situe leur municipalité. Et cela reflète de manière générale l'attitude des populations de la CSL à l'égard celle-ci.

## **CHAPITREII:**

### **PESRPECTIVES**

Face à ces nombreux problèmes, des perspectives peuvent être dégagées pour inscrire la CSL dans une logique de la bonne gouvernance et par conséquent la poser sur la voie du développement. Il s'agit aussi de l'inscrire dans une logique de relever les défis de la décentralisation.

#### **1. Le domaine économique et social**

Ainsi, dans ce domaine, les projets futurs sont les suivants :

- le reboisement,
- la création protection des espaces verts,
- la désignation des responsabilités par une discussion à la base en y incluant les délégués de quartiers, les OCB...
- La prise en charge des compétences avérées,
- le désensablement permanent des rues et ruelles,
- la création de comités de salubrité,
- le lotissement de la cité Baraka,
- la restauration de l'éclairage public,
- l'amélioration du réseau de l'éclairage public, son entretien et son suivi,
- trouver des financements pour les projets des jeunes et des femmes via les partenaires extérieurs et surtout par la Coopération et le partenariat décentralisés,
- la formation des jeunes à l'étude et à la gestion de projet,
- l'entretien des voiries,
- la sensibilisation des services concernés,
- la réglementation des panneaux publicitaires,
- la suppression des placards collectifs pour compteurs électriques,
- la couverture du canal de Liberté2- Sacré-Cœur.

#### **2. Le domaine de l'éducation et de la formation**

Dans ce domaine, les autorités locales prévoient :

- des campagnes de sensibilisation pour la déclaration des naissances,

- l'extension des écoles Liberté6A et Liberté6C,
- le réaménagement de l'école Liberté6B,
- le dallage de la devanture du CEM David DIOP,
- la prise en charge des gardiens,
- la construction et l'équipement de bibliothèque et de salle informatique des écoles Liberté6B et CEM Liberté6C,
- l'équipement de la bibliothèque et de la salle informatique de l'école Liberté6A,
- la gratuité des fournitures scolaires,
- la formation des directeurs et des maitres aux TIC,
- la construction d'un Lycée dans la commune,
- la création de cases des tout-petits dans la commune,
- l'assistance financière et matérielle des élèves et étudiants (bourses et aides),
- la création de cantines scolaires.

### **3. Le domaine santé et environnement**

Dans ce domaine, il s'agit de :

- la gratuité des soins dans les postes de santé,
- la sensibilisation sur les dangers du paludisme et des autres maladies,
- la recherche de partenaires dans le cadre de la coopération et du partenariat décentralisé,
- la prise en charge des cas sociaux et des personnes du troisième (3<sup>e</sup>) âge,
- l'implication de la commune et des populations dans la gestion des postes de santé,
- le réaménagement et le renforcement des postes de santé en équipements,
- la réouverture du poste de santé de la Cité Baraka,
- l'installation de bacs à ordures dans les quartiers, dans le marché de Liberté6 et sous les immeubles du jet d'eau et de la Liberté6,
- l'organisation fréquente des journées de salubrité dans les différents quartiers,
- l'assainissement de la Cité Baraka.

### **4. Le domaine du sport et des loisirs**

Dans ce domaine, elles envisagent les réalisations suivantes :

- la création de terrains pluridisciplinaires pour la vulgarisation des disciplines telles que le handball et le volleyball,
- le renforcement des capacités des initiateurs et des leaders associatifs,
- la mutation des ASC en associations de développement par conséquent génératrice de revenus,
- le développement des initiatives culturelles,
- la structuration et la subvention des groupes culturels,
- l'organisation des journées de réflexion sur le développement culturel des Sicap-Liberté.
- Entamer les démarches pour bénéficier des retombées du stade Demba DIOP et du stadium Marius NDIAYE

## **5. Le domaine de la gestion administrative et financière**

Dans ce domaine qui, selon les autorités administratives est un domaine très sensible, elles prévoient :

- un plaidoyer de l'Etat pour la révision du découpage administratif de la Commune,
- une politique de sensibilisation et d'information des élus locaux et des populations sur les enjeux de la décentralisation,
- une organisation et une formation des OCB,
- un développement des activités génératrices de revenus,
- une recherche de partenaires,
- un renforcement des capacités des leaders associatifs,
- un accès facile vers les structures d'épargne et de crédit,
- un cadre de concertation des OCB appuyé par le CDL.

## **6. Acte3 de la décentralisation**

Enfin, on ne saurait terminer les perspectives sans aborder l'acte3 de la décentralisation. En effet, avec cette dernière, les activités suivantes seraient déroulées :

- la nécessité d'aller vers des pôles développement économiques ;
- les corrections des distorsions territoriales à des fins de viabilité économique des territoires ;

- le transfert d'autres compétences dans les domaines notamment de l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique, la pêche, le tourisme
- surtout un transfert de ressources financières conjugué à ce transfert de compétences

Ainsi cette réforme majeure de notre politique de décentralisation contribuera à renforcer les responsabilités des collectivités locales mais aussi et en même temps le pouvoir des autorités déconcentrées dans le sens d'une synergie d'actions concertées entre acteurs territoriaux dans le seul but de permettre un développement économique et social à la base.

Par conséquent l'Acte3 de la décentralisation va, sans doute favoriser la création d'emplois et de richesse, et ainsi lutter contre la pauvreté et participer à la promotion d'un Sénégal émergent.

En somme, la réalisation de ces différents projet d'avenir permettra d'inscrire la localité dans la dynamique actuelle de la bonne gouvernance voire du développement.

## CONCLUSION GENERALE

Si la gouvernance s'exprime comme la mise en place, à un échelon territorial, de dispositifs de coordination et de contrôle dont les objectifs, notamment de régulation sociale, et le mode de financement, sont connus et approuvés par la collectivité locale et la société locale, elle devient dès lors un contrat politique au sens large du terme, dont la mise en œuvre doit pouvoir être vérifiée par tous les protagonistes.

Considérée ainsi, la gouvernance rejoint la notion française de maîtrise d'ouvrage urbaine, collective lorsqu'elle implique des acteurs aux statuts diversifiés.

Ainsi, les développements présentés dans ce travail de recherche viennent éclairer notre lanterne sur les enjeux multiples de la gouvernance dans la CSL.

En effet, celle-ci dispose d'énormes potentialités qui doivent être exploitées de manière efficace. Cependant, dans le contexte actuel de la décentralisation, cette exploitation des potentialités de la localité suppose une bonne gouvernance.

Ainsi plusieurs perspectives ont été dégagées pour aller dans ce sens car, beaucoup de manquements ont été relevés dans le domaine de la gestion municipale et ces manquements constituent un véritable frein au développement local.

Les entretiens menés au sein des populations aussi montrent leur ignorance des affaires locales par conséquent leur désintérêt et leur non participation au développement de leur localité. Donc procéder par des sensibilisations à partir de la base c'est-à-dire des quartiers, en y incluant les délégués de quartiers si possible serait un grand pas pour s'inscrire dans la dynamique de l'émergence. Cela permettrait en quelque sorte de s'inscrire dans le processus de gouvernance « ascendante » basée sur une méthode inclusive avec une participation exhaustive des populations peu importe leur âge, leur sexe, leur domaine d'activité, leur religion...

Aussi, est-il urgent aujourd'hui d'améliorer le niveau de formation des agents de la municipalité ce qui devrait permettre une bonne appréhension et une bonne résolution des problèmes de la localité.

Enfin, le transfert des ressources (couplé au transfert des compétences), la réception à temps de la dotation de la municipalité émanant de l'Etat, la recherche de partenaires extérieurs tels que les ONG, et la coopération et le partenariat décentralisé paraissent aussi nécessaire à la CSL pour relever le défi de la bonne gouvernance.

## BIBLIOGRAPHIE

1. ALVERGNE (C), Le défi des territoires, Comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'ouest et du centre, KARTHALA, 2008, 263p
2. BEAUJEU GARNIER (J), La Géographie Urbaine, 1997, 352p
3. BEGUENARD (J), QSJ, PUF, 1997, 127p
4. Blanc (J), REMOND (B), Les Collectivités Locales, Presse des Science Po et Dalloz, 697p, 3<sup>e</sup> édition
5. Code des Collectivités Locales, éd. d'aout 2006
6. Colloques internationaux du Centre National de la Recherche Scientifique(CNRS), Croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar Tome2 no 539, 1105p
7. DARDY (C), La gouvernance urbaine, de la théorie aux projets, AFD-Division CLD, 2008, 41p
8. Dictionnaire Le Robert, éd 2008
9. DIOP (A) Gouvernance territoriale : Enjeux et Perspectives. KARTHALA, 230p.
10. DIOUF (S), Gouvernance Territoriale et Développement Local : Problématique de la mobilisation des ressources dans la Communauté Rurale de Patar. Mémoire de Maitrise.
11. DOUENCE (JC), La Commune, Dalloz, 1994, 138p
12. DRAME (C.M.K), Gestion de la Commune de SEDHIOU. Mémoire de Maitrise.
13. Groupe de réflexion sur la gouvernance urbaine : La gouvernance urbaine dans tous ses états, GEMDEV-AMODEV, 2008, 78p
14. IGNALINA (P) Projet urbain, PUF, QSJ, 2001, 127p
15. NDIAYE (C.D), Problématique du Développement Local dans la CR de Taif (Département de Mbacké). Mémoire de Maitrise.
16. NDIAYE (M), Enjeux et Stratégies de Développement Local dans la Commune de Linguère. Mémoire de Maitrise.
17. NIANG (A.H): Gouvernance urbaine et recomposition spatiale : Problématique de la Gestion Urbaine et les jeux des acteurs : l'exemple de la Ville de Ourossogui. Mémoire de Maitrise.
18. Sy (O.) : « Reconstruire l'Afrique : Vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales », Jamana, 2009, 219p
19. VAILLANCOURT(F) : La gouvernance locale en Afrique francophone : sept notes sur les enjeux traités par le réseau FAGLAF, 2013, 63p

20. VIEILLEVILLE (J), Les Risques de Gestion des Collectivités Locales, éd. Dalloz,  
1994, 170p

## **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

### **Liste des tableaux**

Tableau1 : Répartition de la population selon l'âge et selon les quartiers. (Echantillon)...	18
Tableau2 : Représentativité des quartiers dans la CSL.....	24
Tableau3 : Population de la CSL.....	26
Tableau4 : Répartition générale de la population selon le sexe.....	27
Tableau5 : Répartition des ménages selon les quartiers.....	28
Tableau6 : Répartition de la population selon l'âge. L'exemple de la Liberté4.....	30
Tableau7 : Répartition des classes et des élèves selon les écoles.....	34

### **Liste des cartes**

Carte1 : Les 19 ex CA de Dakar.....	20
Carte2 : La CSL dans l'arrondissement de Grand-Dakar.....	21
Carte3 : La CSL.....	22

### **Liste des graphiques**

Grahique1 : Représentativité des quartiers.....	25
Graphique2 : Répartition de la population selon le sexe et selon les quartiers.....	27
Graphique3 : Répartition générale de la population selon le sexe.....	27
Graphique4 : Répartition des ménages selon les quartiers.....	29
Graphique5 : Population masculine selon l'âge.....	30
Graphique6 : Population féminine selon l'âge.....	33
Graphique7 : Nombre de classes par école.....	35
Graphique8 : Répartition des élèves selon les écoles et selon le sexe.....	35
Graphique9 : Répartition de la population selon les tranches d'âge et selon les quartiers...	54

Graphique10 : Répartition de la population selon les tranches d'âge(Echantillon).....	55
Graphique11 : Répartition de la population de Liberté1 selon les secteurs d'activité.....	55
Graphique12 : Répartition de la population de Liberté2 selon les secteurs d'activité.....	56
Graphique13 : Répartition de la population de Linerté3 selon les secteurs d'activité.....	56
Graphique14 : Répartition de la population de Liberté4 selon les secteurs d'activité.....	57
Graphique15 : Répartition de la population de Liberté5 selon les secteurs d'activité.....	57
Graphique16 : Répartition de la population de Liberté6 selon les secteurs d'activité.....	58
Graphique17 : Répartition de la population de Liberté6 extension selon les secteurs d'activité.....	58
Graphique18 : Répartition de la population de la Cité Baraka selon les secteurs d'activité.....	59
Graphique19 : Répartition de la population de la CSL selon les secteurs d'activité(Echantillon).....	60
Graphique20 : Répartition de la population de la CSL selon les secteurs d'activité(Echantillon).....	60

## **Liste des Photos**

Photo1 : Ecole primaire élémentaire Liberté1.....	33
Photo2 : Groupe scolaire Nolivé.....	33
Photo3: CEM David DIOP.....	34
Photo4 : Centre de santé de Liberté6.....	37
Photo5 : Brigade nationale des Sapeurs Pompiers, 12 e Compagnie d'incendie et de secours.....	38
Photo6 : Centre d'exploration et de diagnostic.....	39
Photo7 : Mosquée Liberté3(Dieuppeul).....	40

Photo8 : Paroisse des Martyrs de l'Ouganda.....	41
Photo9: CLAC.....	43
Photo10: Stade Demba DIOP.....	45
Photo11: Terrain de basket-ball Liberté3.....	45
Photo12 : Terminus Liberté5(DDD).....	47
Photo13 : Mairie des Sicap-Liberté.....	50
Photo14 : Ecole primaire élémentaire Liberté6A.....	81
Photo15: Ecole primaire élémentaire Liberté6B.....	81
Photo 16 : CEM Liberté6.....	82
Photo17 : Grande mosquée de Liberté6.....	82
Photo18: Stadium Marius NDIAYE.....	83
Photo19 : Terminus Liberté6(DDD).....	83
Photo20 : Terminus Liberté5(AFTU).....	84

## TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE .....	1
SIGLES ET ACRONYMES .....	2
Avant propos .....	4
INTRODUCTION GENERALE.....	5
1. Problématique.....	7
2. Analyse conceptuelle.....	10
2.1 Gouvernance territoriale.....	11
2.2 Décentralisation.....	11
2.3 Collectivité locale.....	13
3. Analyse théorique.....	14
4. Question de recherche .....	15
5. Objectifs de recherches .....	16
5.1 Objectif général .....	16
5.2 Objectifs spécifiques .....	16
6. Hypothèses de recherches .....	16
7. Méthodologie .....	16
7.1 Recherche documentaire .....	17
7.2 Enquêtes de terrain .....	17
a. Enquêtes d'approch .....	17
b. Enquêtes proprement dites .....	17
c. Echantillonnage.....	18
d. Outils utilisés.....	18
PREMIERE PARTIE : ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET DES EQUIPEMENTS .....	19
CHAPITRE I : ANALYSE DES CARACTERISRIQUES DEMOGRAPHIQUES .....	20
1. Présentation de la zone d'étude .....	20
2. HISTORIQUE.....	23
3. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA POPULATION .....	24
4. ANALYSE DES DISPARITES DEMOGRAPHIQUES .....	24

5. ANALYSE DE LA POPULATION MASCULINE ET FEMININE.....	26
6. ETUDE DE LA REPARTITION DES MENAGES SELON LES QUARTIERS.....	28
7. JEUNESSE DE LA POPULATION : POTENTIEL OU FARDEAU ?.....	30
<b>CHAPITRE II : ETUDE DES EQUIPEMENTS DE LA CSL.....</b>	<b>32</b>
1. LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	32
1.1 Les établissements préscolaires.....	32
1.2 Les établissements scolaires.....	32
2. LES EQUIPEMENTS SANITAIRES.....	36
2.1 Les postes de santé.....	36
2.2 Le centre de santé de la Liberté6.....	37
2.3 Les autres structures sanitaires.....	38
3. LES EQUIPEMENTS MARCHANDS.....	39
3.1 Les marchés.....	39
3.2 Autres.....	39
4. LES EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS.....	40
4.1 Les mosquées.....	40
4.2 Les églises.....	41
4.3 Les foyers des jeunes.....	41
5. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES.....	43
6. LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES.....	46
6.1 Le réseau routier.....	46
6.2 Les transports.....	46
<b>DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CSL .....</b>	<b>48</b>
<b>CHAPITRE I : LA GESTION COMMUNALE.....</b>	<b>49</b>
1. LA STRUCTURE DE LA MUNICIPALITE.....	49
2. LA COMPOSITION MUNICIPALE.....	50
3. LES FINANCES LOCALES.....	51
3.1 Les recettes de fonctionnement.....	51
3.2 Les recettes d'investissement.....	51
4. ANALYSE DES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE LA CSL...52	52

4.1 Les réalisations de la municipalité.....	52
4.2 Quels sont les avantages de la localité en terme de développement ?.....	53
4.3 Quels sont les facteurs qui semblent bloquer le développement de la localité ?.....	53
<b>CHAPITRE II : PERSPECTIVES.....</b>	<b>64</b>
1. LE DOMAINE ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	65
2. LE DOMAINE DE L'EDUCATION ET LA FORMATION.....	65
3. LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	66
4. LE DOMAINE DU SPORT ET DES LOISIRS.....	66
5. LE DOMAINE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE.....	67
6. ACTE3 DE LA DECENTRALISATION.....	67
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>69</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>70</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>72</b>
Liste des tableaux.....	72
Liste des cartes.....	72
Liste des graphiques.....	72
Liste des photos.....	73
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>75</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>78</b>

## **GUIDE D'ENTRETIEN**

### **1- IDENTIFICATION**

A-SEXE : M  F

B-FONCTION : Maire  Adjoint au Maire  Directeur de cabinet  Secrétaire  Autre

### **2- DONNEES HUMAINES**

A-EHTNIES : Wolof  Sérère  Diola  Toucouleur  Autre

B-RELIGIONS : Musulmans  Chrétiens  Autres

### **3- ETAT DE LA MONICIPALITE**

A-COMPOSITION MUNICIPALE : Age  Ethnies

B- HIERARCHIE : .....

C-COMMISSIONS : .....

### **4-HISTORIQUE :**

.....  
.....  
.....

### **5-EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES**

A : Préscolaire : Publics  Privés

B-Ecoles primaires : Publiques  Privées

C –CEM : Publics  Privés :

D –Mosquées :

E-Eglises :

F-Structures de santé : Publiques  Privées

G –Marchés : Publics  Privés

H-« Espaces jeunes » : Publics  Privés

I-Terrains de sport : Publics  Privés

J-Gares ou Garages :

K-Est-ce qu'il existe des associations dans la CSL ? Oui  Non

L-Bénéficient-elles du soutien de la municipalité ? OUI  Non

## QUESTIONNAIRE

1- SEXE :

2- AGE : 15-19  20-29  30-39  40-49  50 et+

3- SITUATION MATRIMONIALE : M  C  D

4- QUELLE ACTIVITE EXERCEZ-VOUS? Elève  Etudiant  Commerçant   
Autre (à préciser).....

5- EST-CE QUE VOUS CONNAISSEZ LA COMMUNE DES SICAP-LIBERTE ?  
OUI  NON

6- EST-CE QUE VOUS CONNAISSEZ SON SIEGE ? OUI  NON

7- EST-CE QU'IL EXISTE DES ASSOCIATIONS DANS VOTRE QUARTIER?  
OUI  NON

SI OUI, QUELS SONT LEUR ROLE ?

.....  
.....  
.....  
.....

8- VOTRE QUARTIER BENEFICIE T- IL D'AIDE DE LA COMMUNE ?

OUI  NON

SI OUI, DE QUEL TYPE D'AIDE S'AGIT-IL ?  
.....  
.....  
.....

SINON POURQUOI ?.....

9- Y'A-T-IL DES PARTENAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT DE VOTRE  
QUARTIER ?

OUI  NON

10- QUELLES SONT LES STRUCTURES SANITAIRES QUI EXISTENT DANS  
VOTRE COMMUNE ?

Hôpital  District sanitaire  Poste de santé  Dispensaire

11- EST-CE QUE VOUS FREQUENTEZ CES STRUCTURES POUR VOS BESOINS  
SANITAIRES ?

OUI  NON

12- EST-CE QUE VOUS RENCONTREZ DES PROBLEMES DANS VOS BESOINS  
DE SOINS SANITAIRES ?

OUI            NON

SI OUI,

LESQUELS?.....  
.....  
.....

SI NON,

POURQUOI ?.....  
.....

13- EST-CE QUE VOUS BENEFICIEZ D'AIDE VENANT DE LA COMMUNE ?

OUI         NON

SI OUI, DE QUEL TYPE D'AIDE S'AGIT-IL?.....

SI NON, POURQUOI ?.....

14- LA POPULATION INTERVIENT-ELLE DANS LA SANTE, L'EDUCATION ET  
LA FORMATION?

OUI         NON

SI OUI, COMMENT ?.....

SI NON, POURQUOI ?.....

15- EST-CE QUE VOUS DISPOSEZ D'ESPACES D'EXPRESSION CULTURELLE ET  
ARTISTIQUE DANS VOTRE COMMUNE ?

OUI         NON

SI OUI, LEQUEL.....

SI NON, POURQUOI ?.....

16- Est-ce que vous bénéficiez d'aide en provenance de la municipalité ?

OUI         NON

SI OUI, DE QUEL TYPE D'AIDE S'AGIT-IL ? .....

SI NON, POURQUOI?.....



Photo14 : Ecole primaire élémentaire Liberté6A



Photo15 : Ecole primaire élémentaire Liberté6B



Photo 16 : CEM Liberté6C



Photo 17: Grande Mosquée de la Liberté6



Photo 18 : Stadium Marius NDIAYE



Photo 19 : Terminus Liberté6(DDD)



Photo 20: Terminus Liberté5 : lignes 1, 77 et 78(AFTU)